

Communauté de communes du

# Limouxin

*GESTION DES DÉCHETS*

**Programme Local  
de Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés**

**2024**



[www.cc-limouxin.com](http://www.cc-limouxin.com)





# ÉDITO

## LE MOT DU PRÉSIDENT

"Notre intercommunalité, forte de son engagement pour le développement durable, assume plusieurs compétences essentielles. Parmi celles-ci, la gestion des déchets se révèle cruciale pour améliorer notre environnement et favoriser le bien vivre ensemble.

Le Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'inscrit dans cette logique écologique où la réduction des déchets est un véritable levier pour la préservation de notre territoire.

À nous tous de nous mobiliser pour faire de ce plan un succès."



*Pierre Durand*

**Président**

Communauté de  
communes du Limouxin



"Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire. Il s'agit d'un document de planification territoriale qui détermine, pour une durée de 6 ans, les orientations à prendre afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production des déchets.

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et leur impact environnemental, en intervenant sur les modes de production, de distribution et de consommation. C'est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières, améliorer la santé publique et réduire les coûts de la gestion des déchets, notamment les frais d'enlèvement, de traitement et de recyclage.

C'est un levier indispensable pour maîtriser l'évolution des coûts, qui se répercuterait inévitablement sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette prévention requiert donc l'effort de tous (particuliers comme professionnels).

La directive européenne 2008/98/CE relative aux déchets, du 19 novembre 2008, prévoit une hiérarchie à cinq niveaux à respecter dans une politique de gestion des déchets. Cette directive inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement, ce qui conforte l'action déterminée engagée dans ce sens par la Communauté de communes du Limouxin."



*Joël Cathala*

**Vice-Président en  
charge de la Gestion  
des déchets**

Communauté de  
communes du Limouxin

# SOMMAIRE

<b>LEXIQUE</b>	<b>03</b>
<b>CONTEXTE DU PLPDMA</b>	<b>04</b>
1   La prévention des déchets, c'est quoi ?.....	04
2   La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire.....	05
3   Comment fonctionne un programme ?.....	06
4   Que ciblent les PLPDMA ? Pour quels déchets ?.....	07
5   Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.....	08
6   La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).....	08
7   L'animation : l'équipe projet.....	08
<b>DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>09</b>
8   Le territoire de la Communauté de communes du Limouxin.....	09
9   Évolution de la population et répartition par classe d'âge.....	10
10   Composition et types de ménages.....	11
11   Logements.....	12
12   Caractérisations économiques.....	13
<b>ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>17</b>
13   Organisation de la gestion des déchets sur le territoire communautaire.....	17
14   Études thématiques à la production des déchets sur le territoire.....	24
<b>ACTIONS DE PRÉVENTION DÉJÀ MENÉES PAR LE COVALDEM11 SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>26</b>
15   Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	26
16   Adoptez des poules.....	26
17   La gestion de proximité des biodéchets.....	26
18   Les actions à renforcer.....	27
<b>SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC</b>	<b>28</b>
<b>PLPDMA</b>	<b>29</b>
19   Objectifs réglementaires.....	29
20   Où en est la Communauté de communes du Limouxin ?.....	31
21   Objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLPDMA.....	31
22   Plans d'actions.....	32

## **PLPDMA 2024 de la Communauté de communes du Limouxin.**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Pierre DURAND

RÉDACTION / CONCEPTION : Responsable Prévention des déchets et service Communication de la Communauté de communes du Limouxin.

### CRÉDITS

Photos réalisées par le service Communication @CDC Limouxin  
Illustrations libres de droit ©Freepik.com

### CONTACT

Service communication  
2 place Joseph Alcantara CS63013  
11303 LIMOUX Cedex  
communication@cc-limouxin.fr  
<https://cc-limouxin.com/>  
04 68 31 40 78

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AGEC** : Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire

**CCES** : Commission Consultative D'Elaboration et de Suivi

**CCL** : Communauté de Communes du Limouxin

**COVALDEM11** : Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude (11)

**CS** : Collecte Sélective

**D3E** : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

**DAE** : Déchets d'Activités Economiques

**DDM** : Déchets Dangereux des Ménagers

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PAP** : Porte-A-Porte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**REP** : Responsabilité Elargie du Producteur

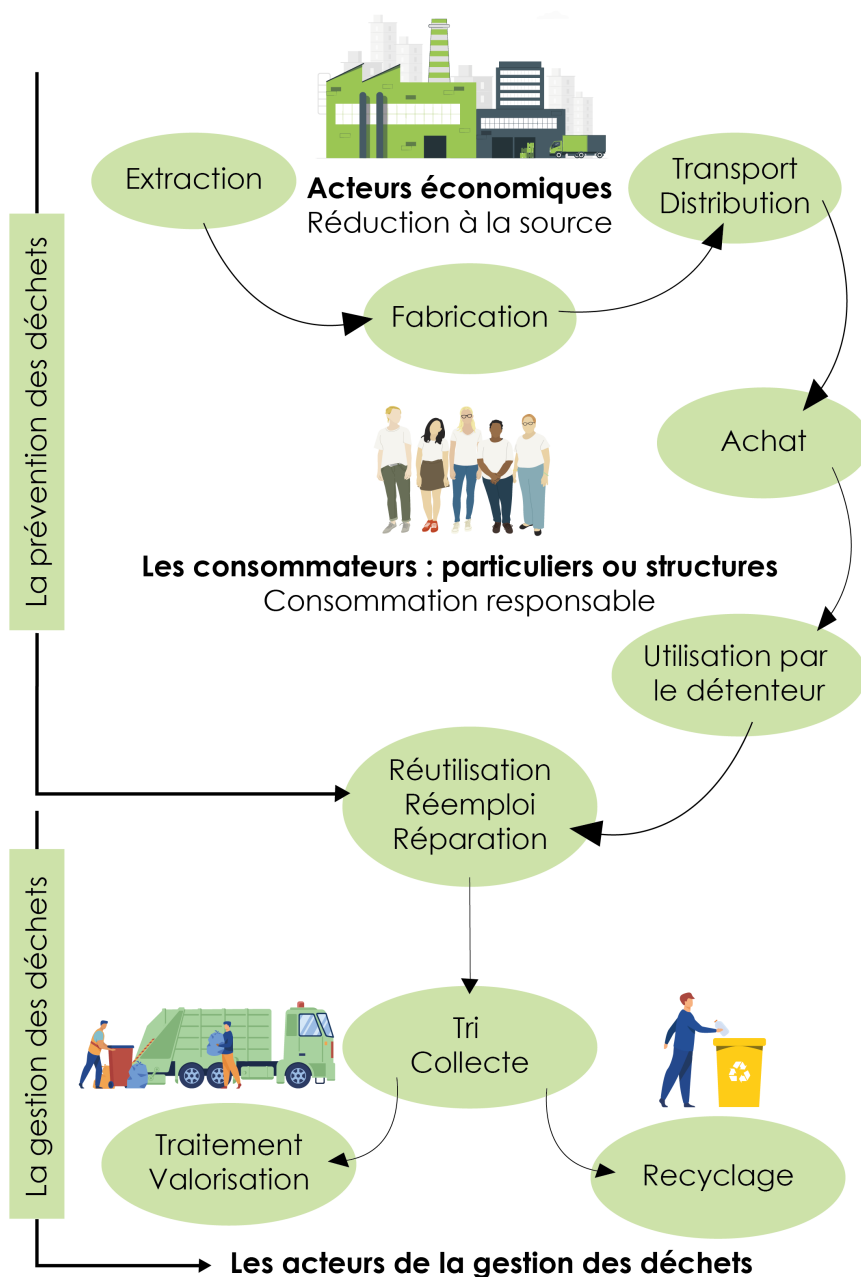
**UIOM** : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères



# CONTEXTE DU PLPDMA

## 1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, C'EST QUOI ?

La prévention des déchets est l'affaire de tous : tout le monde produit des déchets, mais tout le monde n'a pas toujours conscience qu'il pourrait en produire moins grâce à de petits gestes. "La prévention consiste à faire en sorte que le déchet ne soit pas produit", soit par anticipation sur le mode de production et de distribution, soit par détournement (le broyage, compostage, etc...), et soit par évitement (réemploi, réparation, réutilisation, etc...).



**Au niveau local,** la collectivité dispose de nombreux leviers pour diminuer la production des déchets en agissant auprès des habitants. Elle peut notamment informer et sensibiliser ses citoyens qui restent décisionnaires de leurs actes d'achat, sur les actions de consommation responsable, de la réparation, du réemploi, de la réutilisation etc.

En ce qui concerne les étapes de fabrication, conception, distribution et transport, qui dépendent directement des entreprises et des industriels de producteurs et distributeurs de biens de consommation, la collectivité a moins de marge de manœuvre. Elle peut néanmoins initier une dynamique territoriale en concertation avec tous les acteurs.

# 2

## LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, PILIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**Le modèle linéaire**, qui va de l'extraire, produire, consommer et jeter peut avoir des impacts sur l'épuisement des ressources et leur utilisation doit dorénavant être pensée en amont, en intégrant le cycle de vie du produit.

**L'économie circulaire** vise à changer le modèle de l'économie dite linéaire. Ce modèle repose sur la création de boucles de valeurs positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou de produit avant destruction finale.

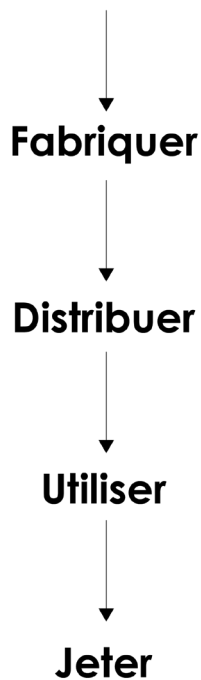
La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 :

- Fixe l'objectif de passer du modèle économique linéaire pour aller vers une économie circulaire.
- Définit les objectifs de réduction à atteindre en réaffirmant la priorité donnée à la prévention des déchets

**Passer du modèle économique linéaire vers une économie circulaire :**

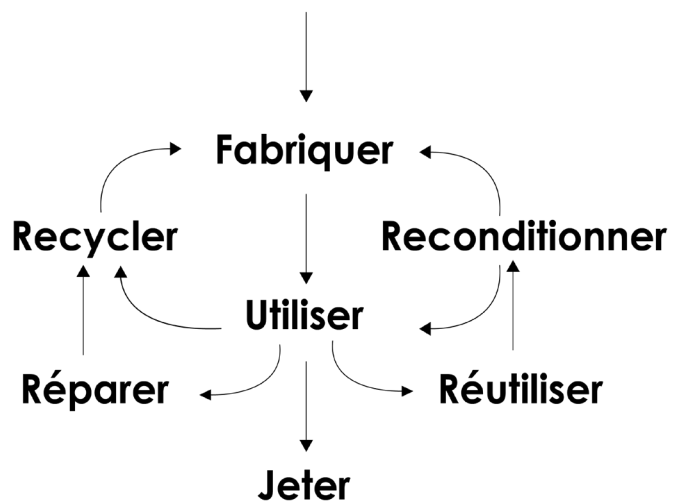
### ÉCONOMIE LINÉAIRE

Extraire des ressources



### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Extraire des ressources





# 3

## COMMENT FONCTIONNE UN PROGRAMME ?

**Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD)**, fixe les objectifs en matière de prévention des déchets. Il vise à une continuité de gouvernance entre la planification stratégique et la mise en œuvre locale.

Le PNPD pour la période 2017-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020).

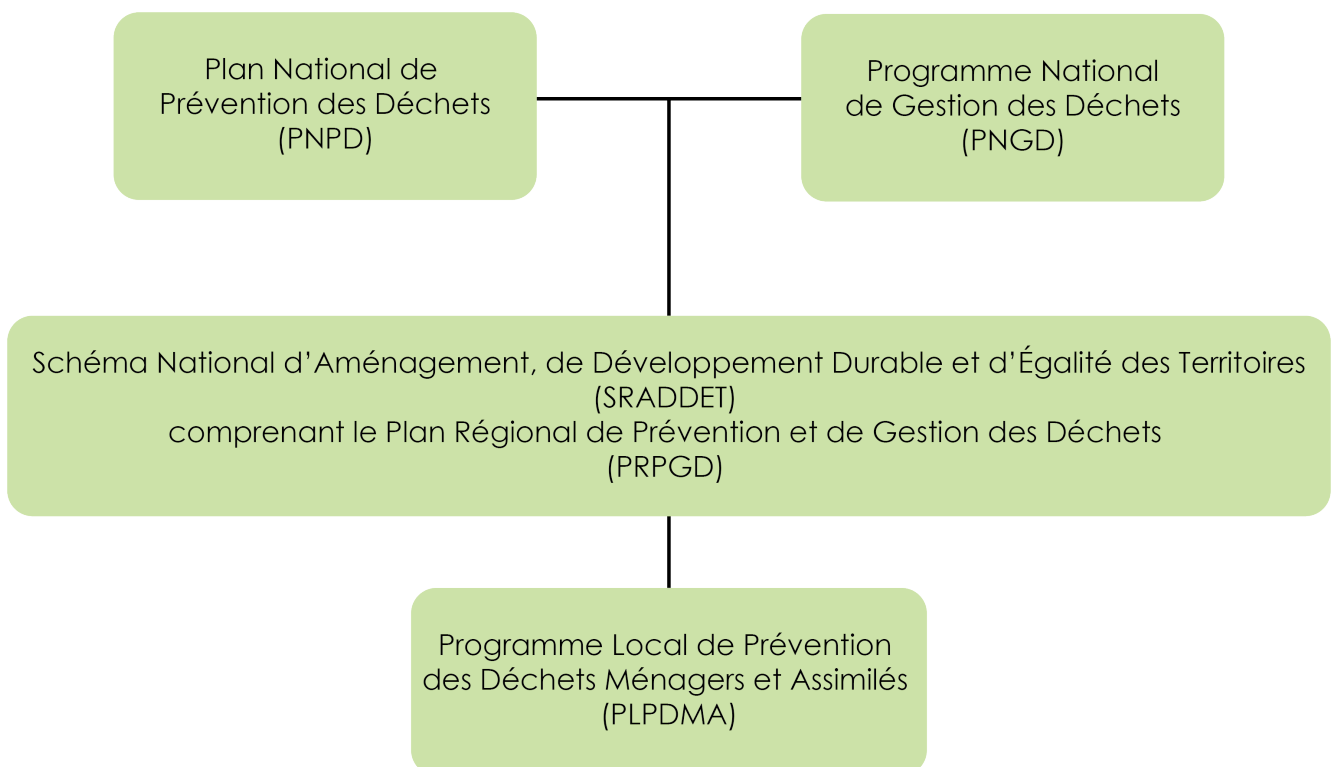
**Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, est un programme officiel et obligatoire pour chaque région. Il vise à atteindre en valeur et en calendrier les objectifs de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte, "LTECV".

Le PRPGD d'Occitanie adopté en novembre 2019 et fixe des objectifs pour 2025 et 2030. Il vise une diminution des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** par habitant de 13% entre 2010 et 2025 et une prolongation de la réduction de moins 16% en 2031. Le contenu du programme local porté par la Communauté de communes du Limouxin devra être en conformité avec ce plan.

Le **PLPDMA** est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, règlementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, qui précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Le PLPDMA est porté par la collectivité ayant la compétence collecte ou traitement des DMA. Il détermine pour une durée de 6 ans les orientations à prendre afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production et de la nocivité des déchets.

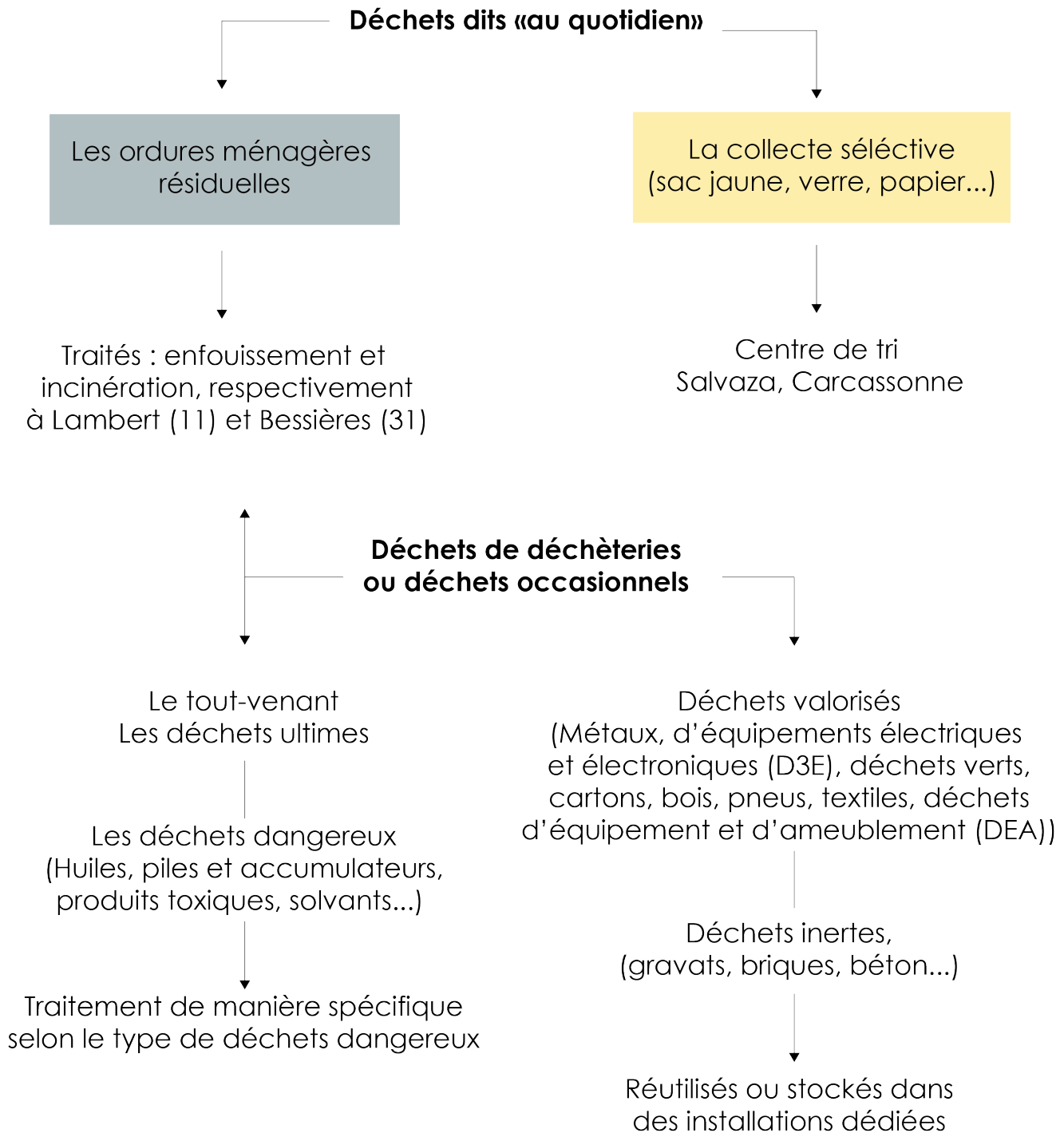
### Articulation de la planification en politique de réduction des déchets :



# 4

## QUE CIBLENT LES PLPDMA ? POUR QUELS DÉCHETS ?

Les PLPDMA s'appliquent aux DMA, c'est-à-dire l'ensemble des déchets pris en charge par les collectivités porteuses du PLPDMA. Le champ d'actions de la collectivité se réduit à ce flux de déchets qui est composé comme suit :



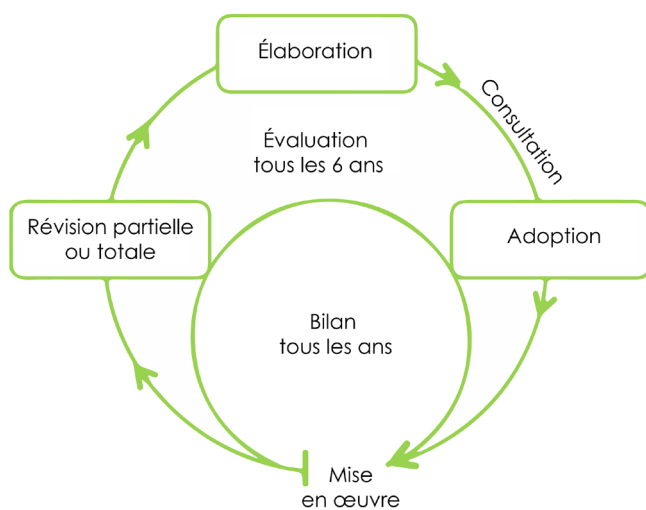
Composition des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



## 5 PROCESSUS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

La Communauté de communes du Limouxin s'est engagée à mettre en place un PLPDMA, à la suite de sa candidature retenue par la Région Occitanie en tant que lauréate du projet "nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention des déchets".

Un cycle d'élaboration et de mise en œuvre sur 6 ans :



- 1 ans diagnostic et d'élaboration,
- 5 ans de mise en œuvre du plan d'actions.

Tous les ans, un bilan est établi et mis à disposition du public. Une évaluation globale tous les 6 ans.

## 6 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et perspective. Elle est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Son rôle est de suivre le programme et d'organiser des échanges. Elle donne son avis sur le projet du PLPDMA, ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire, un bilan

lui est présenté chaque année et une évaluation est faite tous les 6 ans.

La CCES du PLPDMA de la Communauté de communes du Limouxin réunit les représentants du membre de la commission déchets, les partenaires institutionnels (la Région Occitanie, l'ADEME), les chambres consulaires territoriales (Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aude, Chambre des Métiers et de l'Artisanat), le syndicat de collecte et de valorisation des déchets ménagers dans l'Aude (COVALDEM11) et des représentants de la société civile (association Le Parchemin...).

## 7 L'ANIMATION : L'ÉQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en œuvre et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée :

- D'un élu référent,
- Du Directeur des services techniques,
- Du responsable du service Déchets,
- D'un chargé de mission prévention des déchets.

De façon plus détaillée, les missions de l'équipe projet et notamment le chargé de mission prévention des déchets, sont les suivantes :

- Mettre en œuvre et suivre des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparer et participer aux réunions de la CCES ;
- Participer aux différents réseaux d'échanges sur la thématique prévention des déchets ;
- Réaliser des tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valoriser les actions menées et diffuser au sein du territoire une culture commune autour de la prévention des déchets.

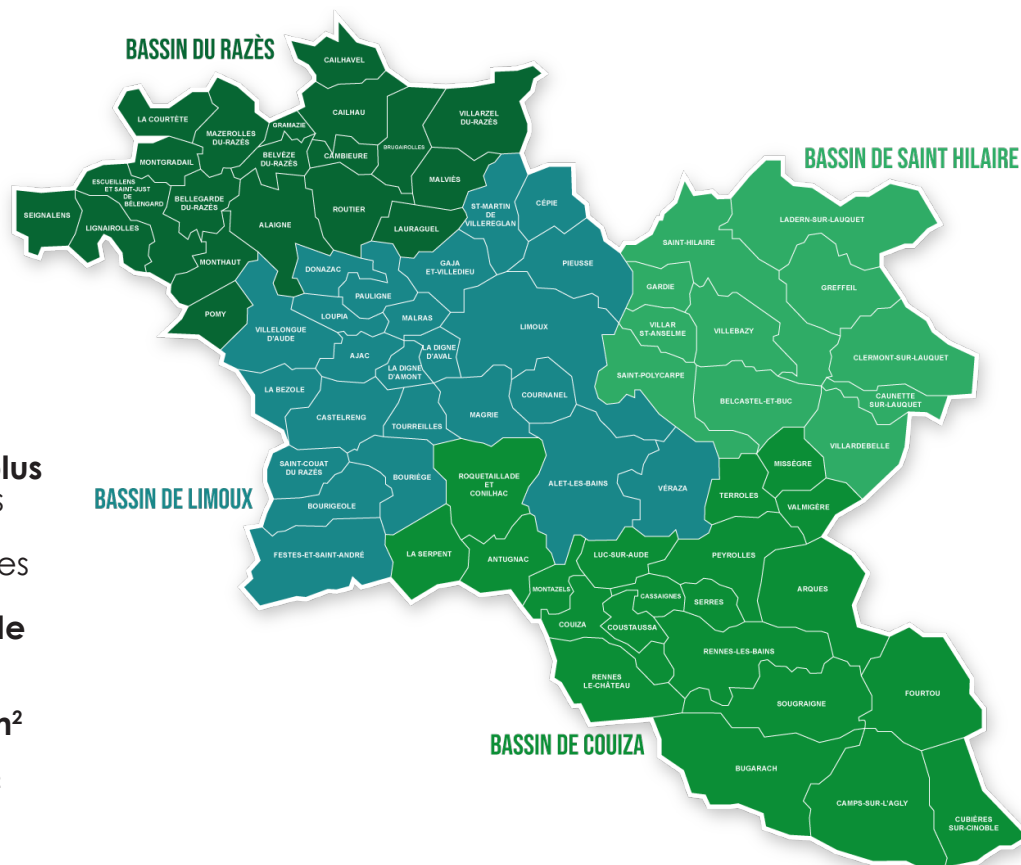
# DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La mise en conformité du PLPDMA offre l'occasion d'actualiser les données du diagnostic territorial et de les enrichir de nouveaux éléments pour redéfinir le cap d'une politique de prévention ancrée dans la réalité locale.

## 8

### LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN

- **28 500 habitants** concernés par le PLPDMA
- **76 communes**
- **28 communes de moins de 100 habitants**
- **46 communes de moins de 1 000 habitants**
- **2 communes de plus de 1 000 habitants**
- **97%** des communes concernées comptent **moins de 1 000 habitants**
- Densité **35 hab/km<sup>2</sup>**
- Superficie **791 km<sup>2</sup>**

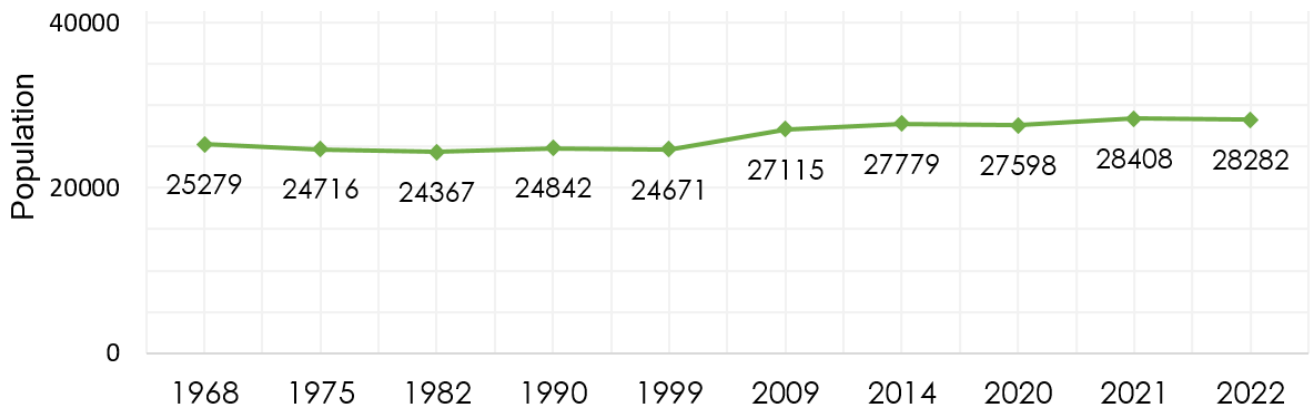




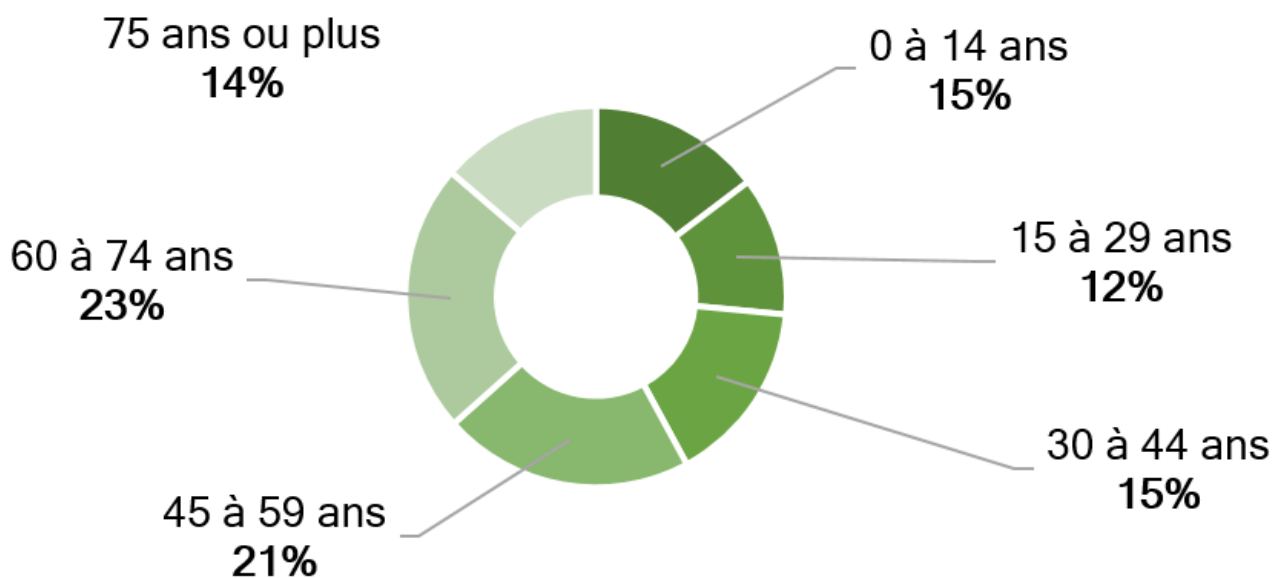
# 9

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

### Évolution de la population de 1968 à 2022 :



### Répartition de la population par classe d'âge :



Source : INSEE, Recensement de la population (RP2020), exploitations principales au 01/01/2023

La croissance démographique du territoire communautaire a évolué de 4% depuis 2010. L'évolution observée s'accompagne d'une augmentation de la population âgée de plus de 60 ans, 37% et une diminution de la population jeune comprise entre 30 et 44 ans, 15%.

#### L'impact sur la prévention des déchets :

Sous l'effet d'une croissance démographique faible, les quantités de

déchets produites chaque année par habitant devraient avoir une incidence faible sur l'augmentation du volume de déchets produits.

Cependant, l'évolution des modes de vie, des habitudes alimentaires et la mise sur le marché des produits à faible durée de vie, pourraient avoir un impact sur l'augmentation de la quantité de déchets produits.

# 10 COMPOSITION ET TYPES DE MÉNAGES

En 2020, le territoire compte 13 110 ménages, soit presque 519 ménages de plus en 6 ans, entre 2014 (12 591) et 2020.



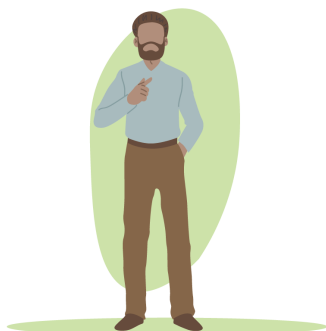
**20% des ménages\*  
couples avec enfants**



**32% des ménages  
couples sans enfant**



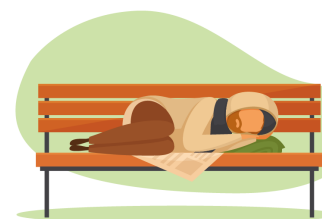
**10% de famille\*  
monoparentale**



**16% hommes seuls**



**21% femmes seules**



**1% autres ménage  
sans famille\***

Source : INSEE, recensement de la population (RP2020), exploitations principales au 01/01/2023

\*Autres ménages sans famille : la cohabitation dans un même logement est une condition nécessaire pour former une famille. Ainsi, il y a des ménages sans famille, mais pas de famille sans ménage (les familles vivant « hors ménage » ne sont pas identifiées).

\*Ménages : l'ensemble des personnes qui occupent un même logement.

\*Famille : la famille type, constituée des parents et, éventuellement, de leurs enfants.

**Impact sur la réduction des déchets :** l'un des gros chantiers de la réduction des déchets consisterait à faire évoluer les habitudes alimentaires des familles. Un foyer témoin ou famille zéro déchet est un levier important à mettre en place, permettant des familles qui se portent volontaires pour réduire la production de leurs déchets au quotidien.



# 11

## LOGEMENTS

Immeuble  
ou habitat  
collectif,  
**16%**



Maisons,  
**84%**

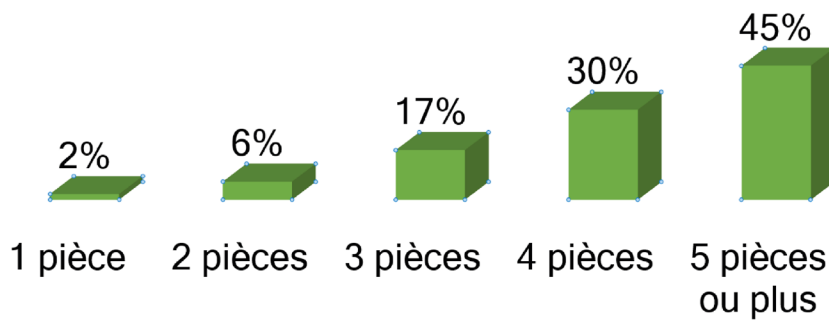
### Analyse du territoire :

La majorité des logements sont des résidences principales, 76%.

Les résidences secondaires sont minoritaires, 14%.

Les logements vacants représentent 10%, qui explique l'écart entre le nombre de logements (17 366) et le nombre de ménages (13 110).

Source : INSEE, Recensement de la population (RP2020), exploitations principales au 01/01/2023



**75%**

des logements possèdent quatre pièces ou plus.

Il y a une tendance aux logements de grande taille.

Source : INSEE, Recensement de la population (RP2020), exploitations principales au 01/01/2023

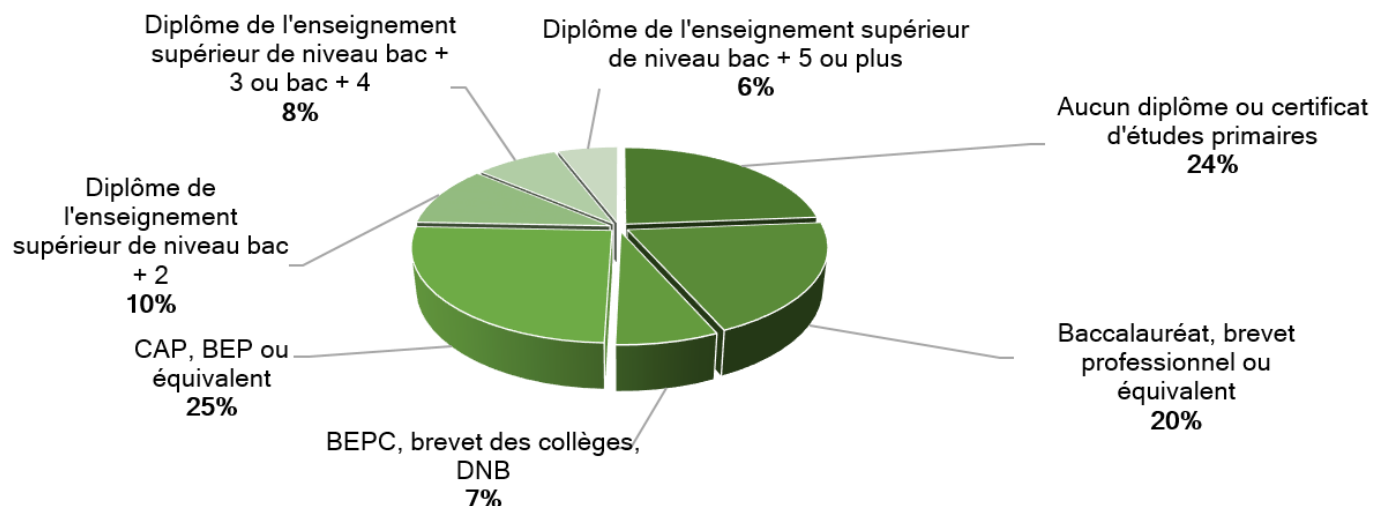
**Impact sur la réduction des déchets :** une grande majorité d'habitations individuelles est adaptée à la pratique du compostage, c'est un levier important pour sensibiliser les usagers se doter d'un composteur afin de détourner les biodéchets dans les ordures ménagères.



# 12 CARACTÉRISATIONS ÉCONOMIQUES

## Diplômes et catégories socio-professionnelles

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus :



Source : INSEE, Recensement de la population, exploitation principale 2020

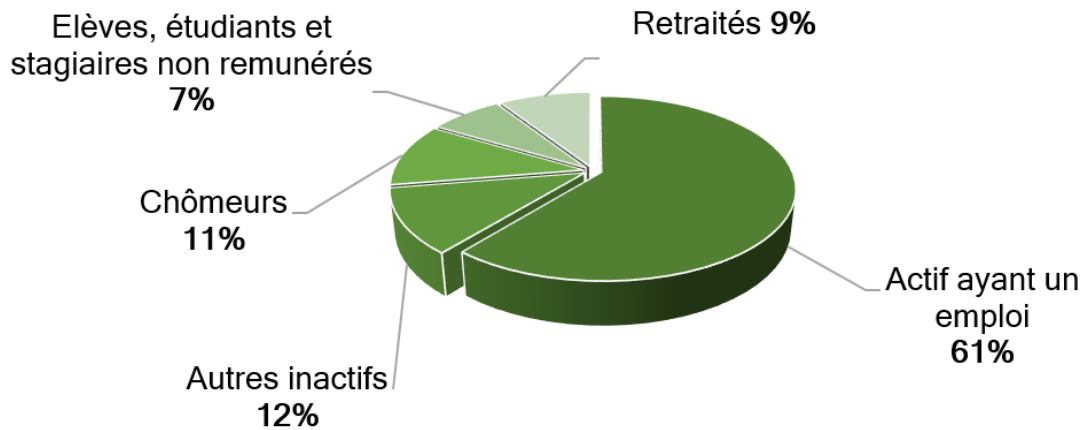
Une proportion importante de la population de 15 ans ou plus n'est pas diplômée, 24%. Ce même pourcentage de la population dispose d'une formation diplômante de niveau Bac+2 et au-delà.

La population disposant d'une formation CAP, BEP ou équivalent est bien représentée, 25%.



**Impact sur la réduction des déchets :** un volet scolaire bien représenté sur un territoire est un axe de travail important en termes d'éducation, de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

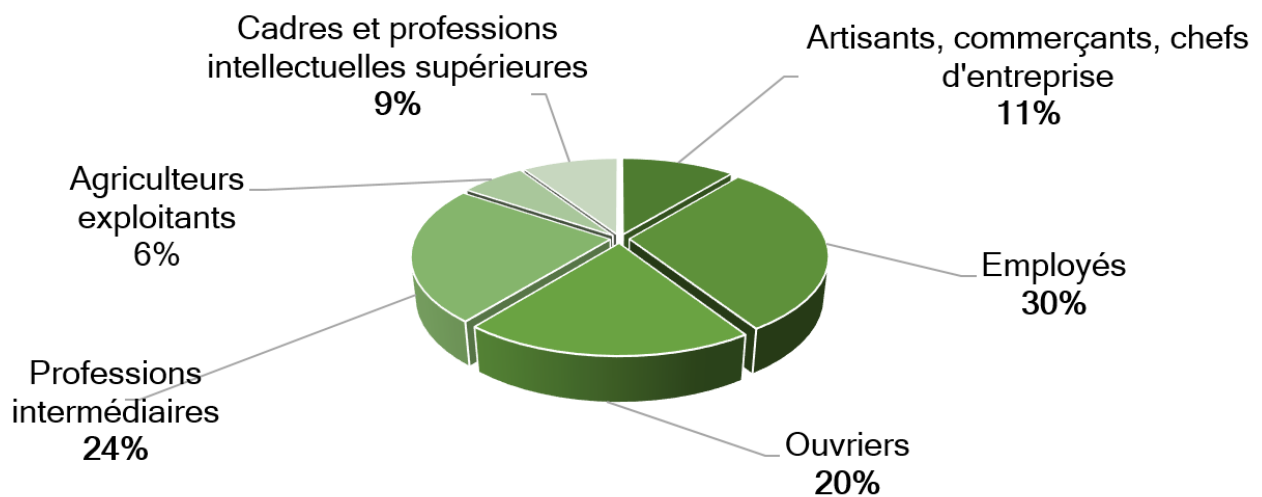
## Population de 15 à 64 ans par type d'activité :



Source : INSEE, recensement de la population, exploitations principales 2020 (Population de 15 à 64 ans par type d'activité)

Une proportion de la population active importante, 72% (population ayant un emploi ainsi que les chômeurs). Relativement, la proportion des inactifs est également élevée (retraités, élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, autres inactifs), 28%.

## Emplois par catégorie socioprofessionnelle :



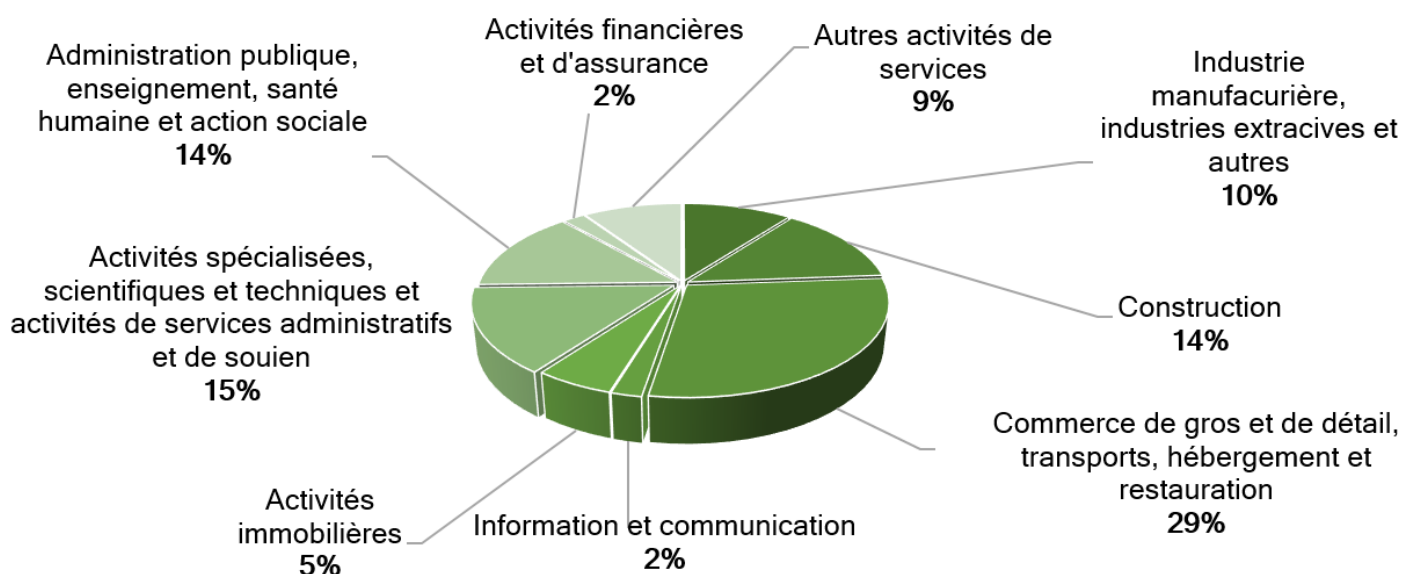
Source : INSEE, Recensement de la population 2020, emplois par catégorie socioprofessionnelle

**Impact sur la réduction des déchets :** le dynamisme économique de ce territoire se traduit par un taux élevé de la population active. La production des déchets pourrait s'accroître en fonction du type d'activité. Il est essentiel d'accompagner les acteurs économiques du territoire à la réduction de leurs déchets en diffusant des gestes simples et faciles à adopter.



## Entreprises et établissements

### Nombre d'établissements par secteur d'activité :



Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements en géographie au 01/01/2022

**2 524** établissements par secteur d'activité sont référencés sur le territoire communautaire en 2021.

Les activités financières et d'assurance sont très peu présentes sur le territoire, 2%. Les secteurs d'activités les plus importants sont le commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration, 29%.



**Impact sur la prévention des déchets :** pour réduire à la source les déchets d'activités économiques, la collectivité a moins de marge de manœuvre, elle peut néanmoins initier une dynamique territoriale en concertation avec tous les acteurs ou en appliquant une taxe par rapport au volume de déchets produits (redevance spéciale par exemple).

## Le tourisme

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le nombre d'hôtels présents sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin est de sept (dont 1 hôtel 2 étoiles, 2 hôtels 3 étoiles, 1 hôtel 4 étoiles et 3 hôtels non classé), pour une capacité totale d'accueil de 99 chambres. (Source : INSEE, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2022)

Nombre d'emplacements de campings au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 287 (Source : INSEE RP2022).

Quatre bureaux de l'Office de Tourisme : Couiza, Limoux, Rennes-le-Château et Rennes-les-Bains.

Écoles	Collèges	Lycées	Centres de formation
47	2	2	11

**Impact sur la prévention des déchets :** les lieux de restauration collective des établissements scolaires et des maisons de retraites sont des endroits propices de lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement des solutions de traitement à la source des biodéchets.

**Impact sur la prévention des déchets :** les Offices de Tourisme et les lieux d'accueil des populations saisonnières peuvent servir de points de relais de l'information sur la réduction et le tri des déchets.

## Les établissements

Il existe sept maisons de retraite sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin réparties sur différentes communes. Dans le tableau suivant sont comptabilisés les établissements pour les personnes âgées dépendantes ou autonomes disposant d'un service de restauration collective.

Nombre de maisons de retraites dans chaque commune :

	Couiza	Limoux	Saint-Hilaire
Nombre	2	4	1
Capacités	110 lits	323 lits	52 lits

Le tableau ci-après reprend le nombre d'établissements de formations présents sur le territoire communautaire :



# ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS

L'état des lieux de la gestion des déchets apporte des éclairages sur la quantité de déchets produits annuellement sur le territoire de l'intercommunalité et leur évolution.

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin et d'identifier les tendances évolutives.

Les données disponibles concernent les DMA, c'est-à-dire les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux, et des petits industries ou des établissements collectifs) pris en charge par le service public d'élimination des déchets.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition de l'ADEME suivante :

*"Les Déchets Ménagers et Assimilés comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les collectes sélectives et l'ensemble des déchets collectés en déchèterie. Les apports directs des communes aux centres de transfert du COVALDEM11 (Saint-Martin-deVilleréglan et Quillan) sont intégrés dans ce périmètre."*

## 13 ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

### Les compétences de la Communauté de communes du Limouxin

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes du Limouxin a la compétence « collecte et traitement » des DMA de toutes ces communes adhérentes. La compétence traitement a été déléguée au syndicat mixte COVALDEM11, dans le respect des dispositions de l'article L2224-13 du code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté de communes du Limouxin a également en charge la création et la gestion des déchèteries sur le territoire intercommunal. Le territoire est desservi par quatre déchèteries situées à Cambieure, Montazels, Saint-Hilaire et Saint-Martin-de-Villeréglan.



### Organisation de la collecte

Cette partie a pour but de faire une description de l'organisation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (plus de détail voir le rapport annuel 2022) sur le territoire de l'intercommunalité.



Shéma de l'organistaion de la collecte des déchets sur la Communauté de communes du Limouxin :

	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries (Haut de quai)
<b>Mode de gestion (régie, prestation, mixte)</b>	Mixte	Prestation	Mixte	Régie
<b>Mode de collecte (porte-à-porte, points d'apport volontaire, bacs de groupement, mixte)</b>	Mixte (PAP/PAV, regroupement)	PAV	Mixte (PAP/PAV)	
<b>Fréquence majoritaire de collecte</b>	C1*	C1	C1	
<b>Fréquence maximale de collecte</b>	C3*	C1	C1	
<b>Mode de traitement des OMR</b>	Mixte (stockage/ UIOM)			
<b>Nombre de déchèteries</b>				4

\*C1 : une collecte par semaine

\*C3 : trois collectes par semaine



## La composition des DMA

Répartition des DMA :

**LES DECHETS AU QUOTIDIEN → 52%**

**Ordures Ménagères  
et Assimilées, "OMA"**



**Ordures Ménagères Résiduelles → 75%\***



PAV OM



**274 kg/hab/an**

**OMR : le sac noir  
265 kg/hab/an**

**Refus de tri  
9 kg/hab/an**

**La collecte sélective → 25%\***



PAV EMB



PAV Verre

**91 kg/hab/an**

**Emballages (PAP, PAV)  
49 kg/hab/an**

**Verre  
42 kg/hab/an**



Bac OMR



Bac CS

**48% → LES DECHETS OCCASIONNELS**

**Les déchets de déchèteries**



**55%\*\* → Les déchets occasionnels valorisés**

**185kg/hab/an**

**Déchets verts  
91 kg/hab/an**

**Matières valorisables  
(Bois + Carton + Métaux + Pneus)  
70 kg/hab/an**

**Biens d'équipements  
(DEEE + déchets d'aménagement)  
24 kg/hab/an**

**14%\*\* → Déchets ultimes des déchèteries**

**48 kg/hab/an  
Tout-venant**

**30%\*\* → Déchets inertes des déchèteries**

**102 kg/hab/an  
Gravats, briques...**

**1%\*\* → Déchets dangereux**

**2 kg/hab/an**

**Eco DDS  
1 kg/hab/an**

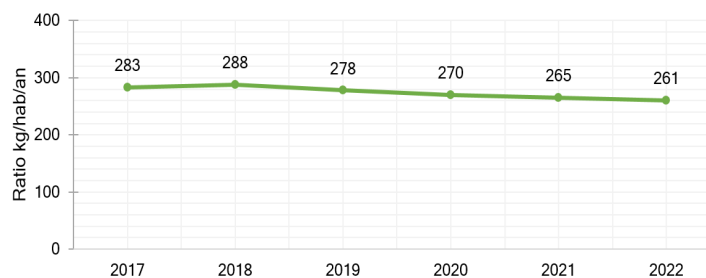
**DDS hors périmètre  
1kg/hab/an**

**Huile minérale  
0.4 kg/hab/an**

\*Exprimés en pourcentage sur le total des déchets de routines

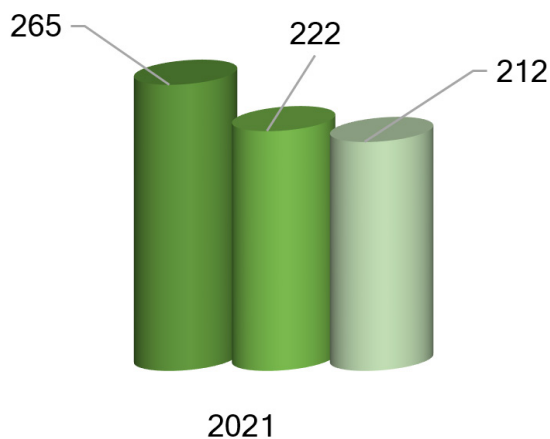
\*\*Exprimés en pourcentage sur le total des déchets occasionnels

## Évolution des OMR



Les ratios de collecte par habitant des OMR sont en faible diminution. Cependant, les OMR représentent 75% des OMA et 38% des DMA. Des actions d'animations et de sensibilisation au tri devraient être menées afin de détourner les biodéchets et les recyclables dans les OMR.

**Impact sur la réduction des déchets :** si à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri, une réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères était envisageable, sa mise en place aurait un caractère incitatif à la réduction des déchets pour l'ensemble des usagers.



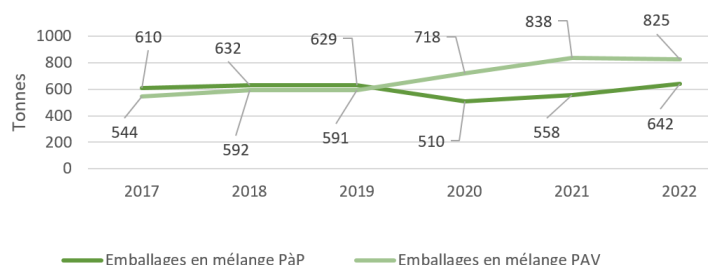
- Ratio kg/hab Limouxin
- Ratio kg/hab Occitanie Rural
- Ratio kg/hab National Rural

Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles par habitant de 265 kg est supérieur à la moyenne nationale et régionale de la même typologie d'habitat (ADEME matrice évolution). Des efforts de réduction de 16% doivent être réalisés par la collectivité pour atteindre

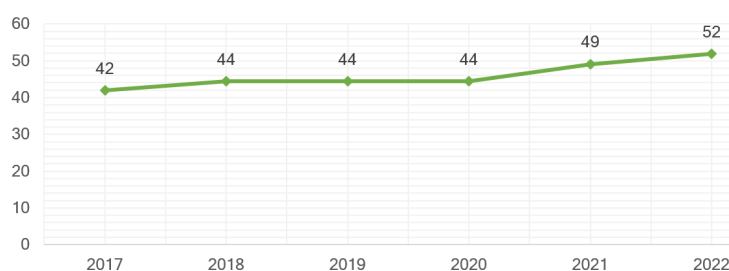
la référentielle régionale. Le territoire de la Communauté de communes du Limouxin compte 39 colonnes ordures ménagères résiduelles, soit 35 points d'apport volontaire.

## Les déchets recyclables

### Évolution des papiers et emballages



### Ratio kg/hab papiers et emballages

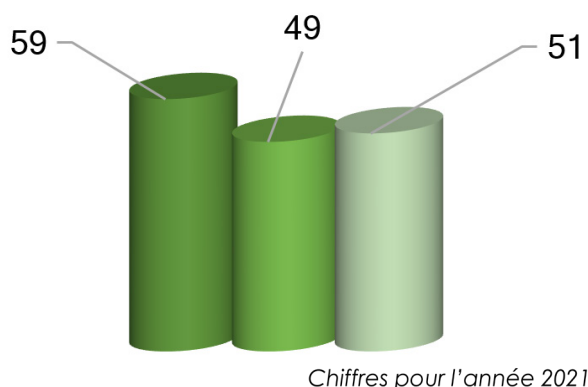


L'extension des consignes de tri a été effective à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 et n'a donc eu aucun impact sur l'année 2020. C'est un processus consistant à étendre les règles de tri pour permettre aux usagers de mettre tous les emballages dans leurs bacs à couvercle jaunes ou dans les PAV afin de développer le recyclage.

Le taux de captage (c'est la part des emballages mises en filières de recyclage, par rapport à l'ensemble des emballages jetés) des emballages en 2021 représente **81%** et la collectivité enregistre une performance de collecte des papiers et emballages en PAV.

Le territoire de l'intercommunalité comprend **275** colonnes papiers et emballages, ce qui représente 194 points d'apport volontaire pour un maillage environ un point pour 146 habitants.

## Ratio référentiel papiers et emballages :



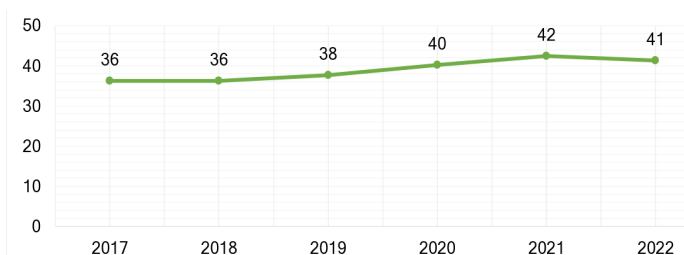
Chiffres pour l'année 2021

- Ratio kg/hab Limouxin
- Ratio kg/hab Occitanie Rural
- Ratio kg/hab National Rural

La collecte des papiers et emballages hors verre par habitant sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin de 49 kg est inférieure à la moyenne régionale et nationale de la même typologie d'habitant (source : ADEME matrice évolution). Cependant, près de 10 kg/hab/an reste dans les OMR et les erreurs de tri représentent 9 kg/hab/an.

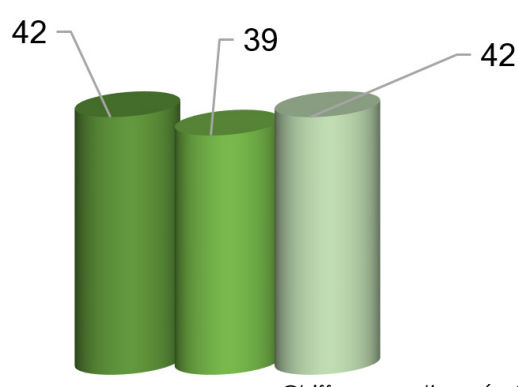
## Évolution des emballages verre

### Evolution ratio kg/hab du verre :



La collecte du verre par habitant est en faible augmentation. Cependant, 5% du verre reste dans les ordures ménagères (Caractérisation OMR COVALDEM11 2021). Une collaboration avec des animateurs de tri du COVALDEM11, des campagnes de sensibilisation pourront être envisagées afin de détourner le verre dans les ordures ménagères.

## Ratio référentiel du verre :



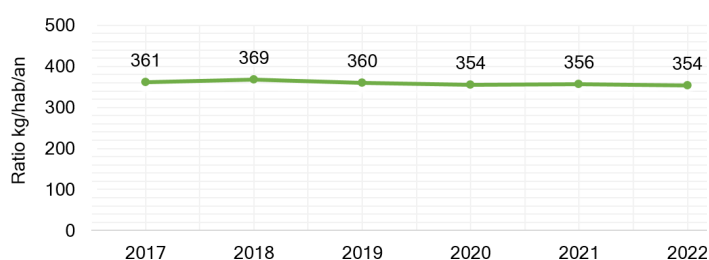
Chiffres pour l'année 2021

- Ratio kg/hab Limouxin
- Ratio kg/hab Occitanie Rural
- Ratio kg/hab National Rural

La collecte du verre par habitant de 42 kg est supérieure à la moyenne régionale et égale à la moyenne nationale de la même typologie d'habitant (source : ADEME matrice évolution).

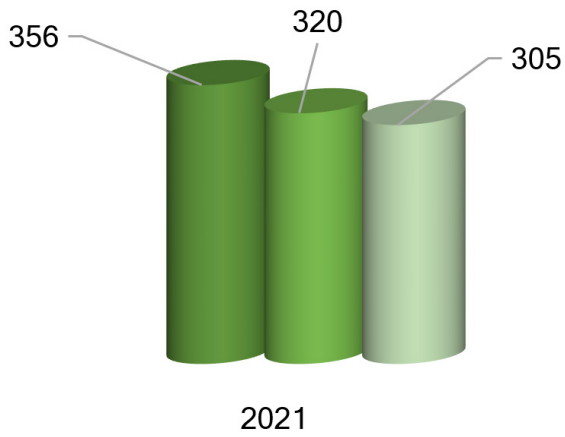
L'ensemble des communes de l'intercommunalité est desservi au moins d'un point d'apport volontaire pour la collecte du verre. Le territoire compte 219 colonnes verre, soit 206 points d'apport volontaire, environ un point pour 138 habitants.

## Évolution des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) | Déchets au quotidien



Les déchets au quotidien (le sac noir, les emballages recyclables, le papier et le verre) sont en faible diminution. En revanche, ils représentent 52% des DMA, des opérations de sensibilisation pourront être menées afin d'améliorer les performances de réduction.

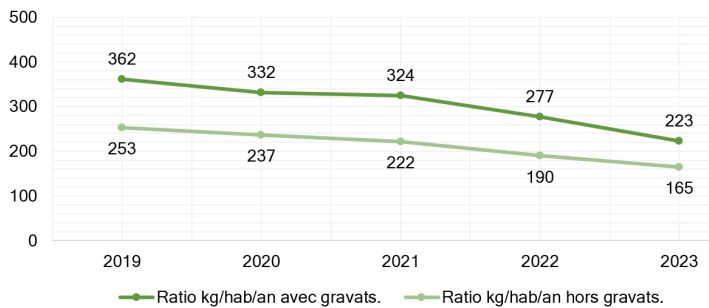




- Ratio kg/hab Limouxin
- Ratio kg/hab Occitanie Rural
- Ratio kg/hab National Rural

Le ratio par habitant de 356 kg de la collecte des ordures ménagères et assimilées est supérieur à la moyenne nationale et régionale de la même typologie d'habitat (source : ADEME matrice évolution).

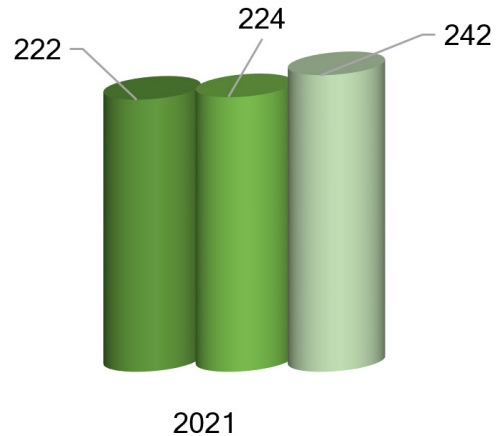
### Évolution des déchets en déchèteries | déchets occasionnels



La production par habitant des apports de déchets en déchèteries a bien diminué en 2022. Cette diminution pourrait s'expliquer par les travaux de rénovation engagés par la collectivité dans les déchèteries de Cambieure et de Montazels, et l'accès a été refusé aux professionnels et aux usagers extérieurs.

En effet, la quantité de déchets pouvant être apportée par un usager a été limitée à 1m3 par personne/jour/foyer. C'est pourquoi l'année de référence choisie pour calculer les réductions à venir du PLPDMA sera celle de 2021.

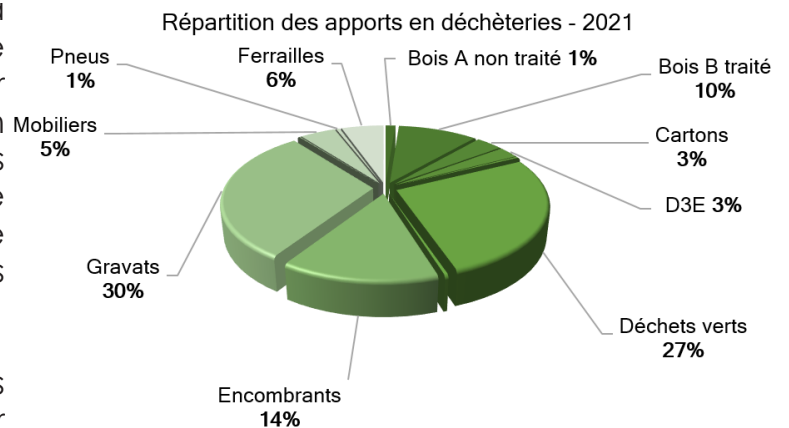
Depuis 2019, les apports en déchèterie ont tendance à diminuer, affichant une baisse de 11% sur deux ans, soit une diminution de 14 kg par habitant et par an.



- Ratio kg/hab Limouxin
- Ratio kg/hab Occitanie Rural
- Ratio kg/hab National Rural

**Impact sur la prévention des déchets :** en 2022, environ 80 000 usagers ont fréquenté les déchèteries, elles pourront être des lieux de sensibilisation intéressants sur les thématiques de tri, de la prévention des déchets, du réemploi et de la gestion de proximité des végétaux.

### Répartition des apports en déchèteries (2021)



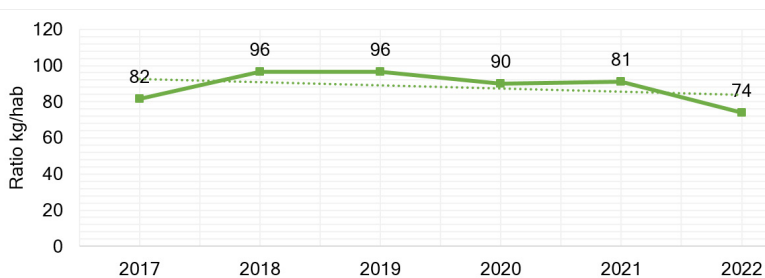
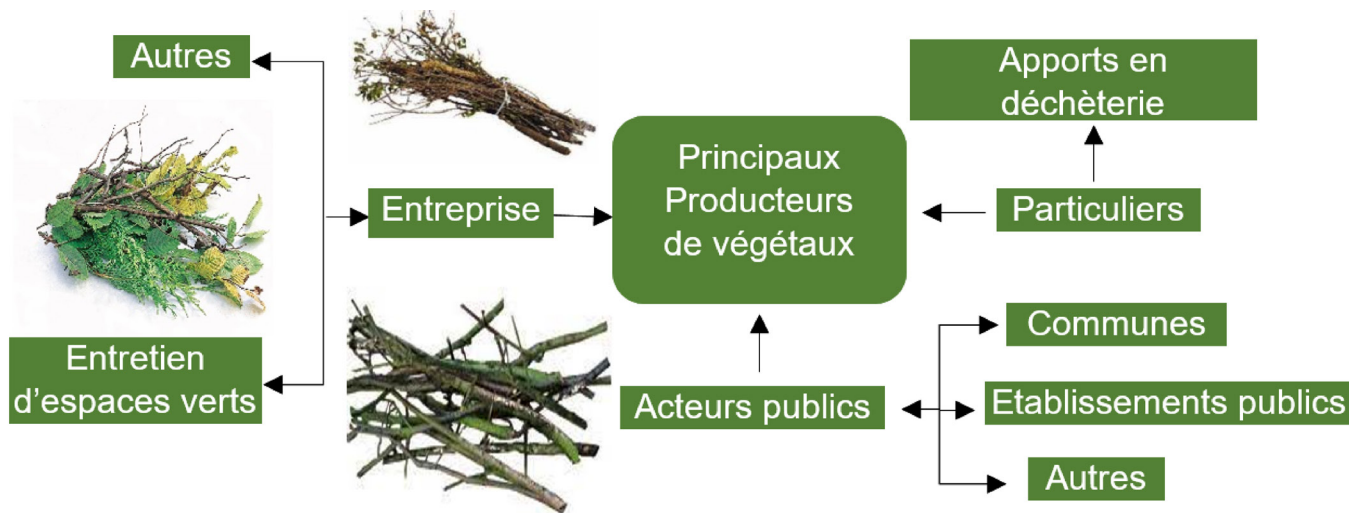
Les végétaux et les déchets inertes correspondent aux deux flux majoritaires des déchets apportés en déchèteries.

## Les végétaux "déchets verts"

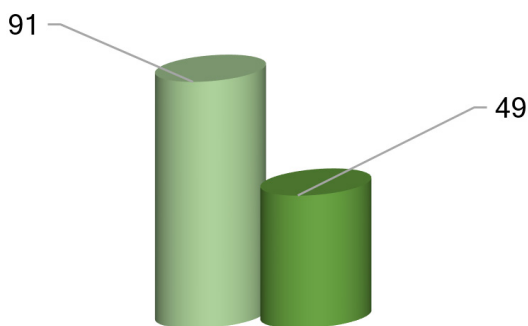
**Les particuliers** sont les principaux producteurs de végétaux, apports importants en déchèteries.

**Les acteurs publics** (mairies, autres établissements publics) apportent une quantité non négligeable en déchèteries.

**Les professionnels** sont acceptés en déchèteries à hauteur d'1 m<sup>3</sup> par semaine.



Depuis 2017, les végétaux ont eu tendance à augmenter, affichant ainsi une hausse de 11% jusqu'en 2021. Cependant, 2 590 tonnes de végétaux ont été apportés dans les déchèteries en 2021, soit une production par habitant de 91 kg et représentent 27% de l'ensemble des apports.



2021

■ Ratio kg/hab Limouxin

■ Ratio kg/hab Occitanie Rural

Le ratio de production par habitant des végétaux sur le territoire communautaire

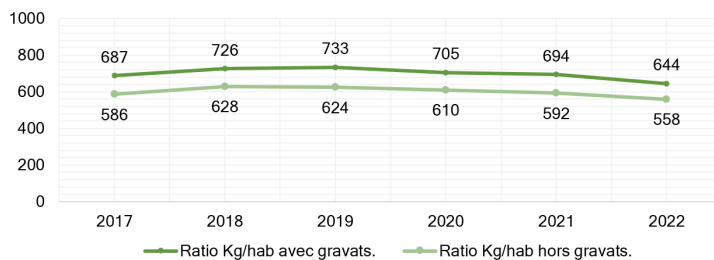
est largement supérieur à la moyenne nationale de la même typologie d'habitat.

Dans le cadre du PLPDMA, il faudra donc veiller à diffuser les bons gestes et pratiques permettant de réduire la production des végétaux et favoriser leur gestion de proximité.

**Impact sur la réduction des déchets :** pour atteindre l'objectif de réduction, il y a un enjeu fort pour obtenir une baisse franche sur ce flux de déchets d'ici la fin du programme. Forte de ce constat, la CC du Limouxin a fait l'acquisition d'un broyeur à destination des particuliers et des collectivités pour réduire les apports des végétaux en déchèteries.

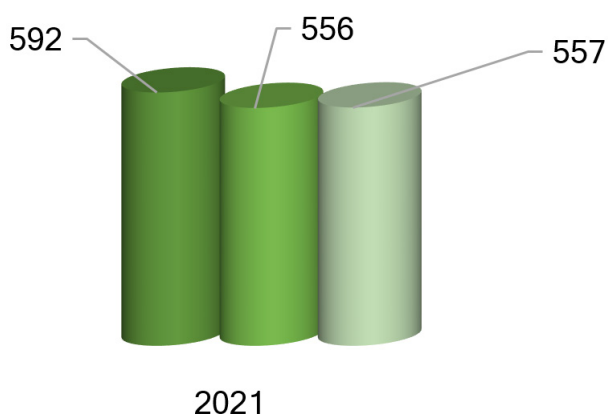
## Évolution des DMA

Les DMA regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte, en points de regroupement, en points d'apport volontaire et en déchèteries.



Les déchets au global diminuent sur le territoire communautaire. Cependant, trois types de déchets représentent près de 70% du gisement total (les OMR, les végétaux et les gravats). Ces trois flux feront l'objet de mesures prioritaires aux actions de sensibilisation à la réduction et à la gestion de proximité.

### Ratio référentiel des DMA kg/hab :



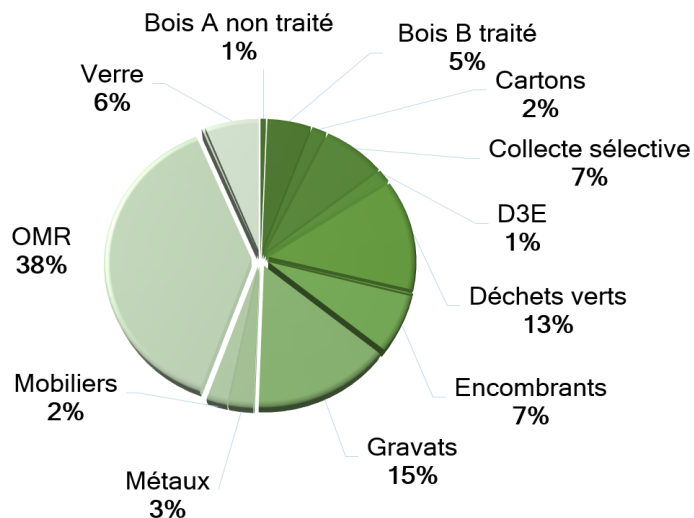
- Ratio kg/hab Limouxin
- Ratio kg/hab Occitanie Rural
- Ratio kg/hab National Rural

Le ratio par habitant de la production des DMA sur le territoire est supérieur à la moyenne nationale et régionale de la même typologie d'habitat (source : matrice évolution ADEME).

Des efforts devraient être menés par la collectivité pour atteindre l'objectif fixé par la loi AGEC, notamment, réduire de 15% la quantité de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

**Impact sur la prévention des déchets :** pour consolider la baisse de la production des DMA, instaurer une politique incitative, encourager le traitement de proximité des biodéchets et développer des opérations de sensibilisation.

### Répartition des DMA :



## 14 ÉTUDES THÉMATIQUES À LA PRODUCTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Les études et les enquêtes permettent de mesurer et de suivre les aspects particuliers de la production des déchets. Certaines études sont de véritables outils d'aide à la décision pour poser des stratégies territoriales afin de répondre à une problématique particulière.

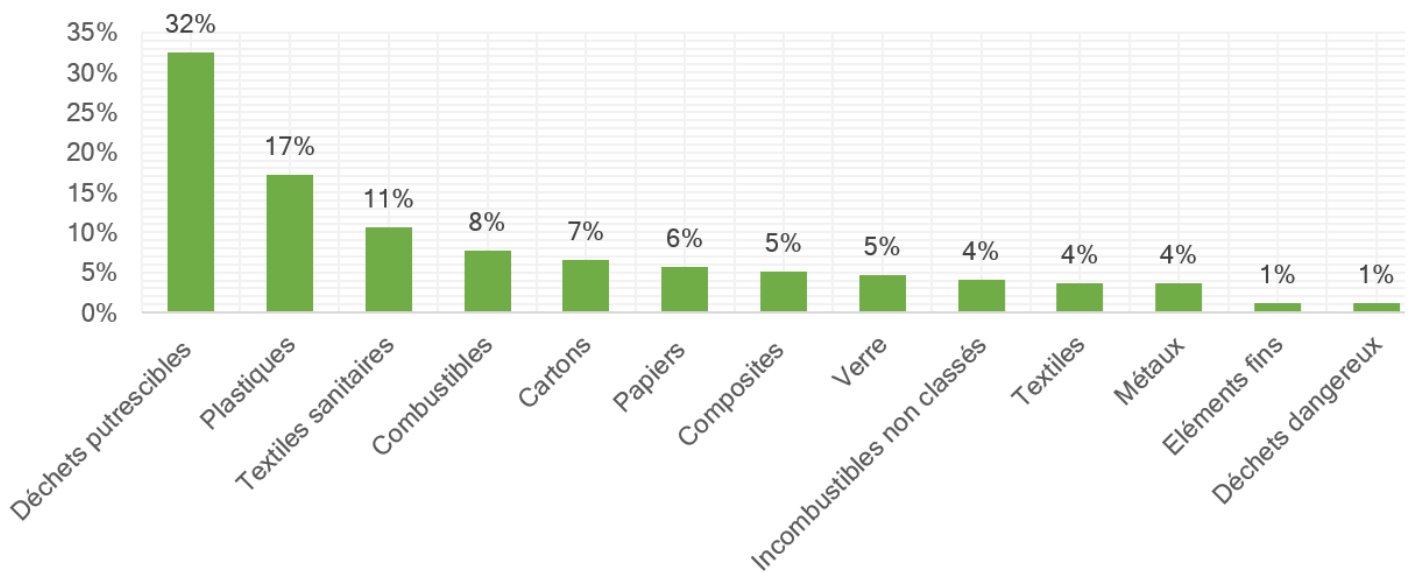
### Composition des ordures ménagères résiduelles

L'outil principal de connaissance de la production des déchets ménagers est la « caractérisation ». Cela consiste à prélever des poubelles pour constituer des échantillons qui sont ensuite triés très finement afin de dresser le portrait-robot de la poubelle.

Pour connaître la composition du gisement des ordures ménagères résiduelles, le COVALDEM11 a réalisé un MODECOM (Mode de Caractérisation des Ordures Ménagères) en mai 2021, présenté ci-contre :

La campagne de caractérisation du COVALDEM11 a fait ressortir pour la Communauté de communes du Limouxin les données suivantes :

- La proportion de déchets putrescibles présente dans les OMR est de 32%, taux relativement



élevé,

- Le reste des OMR est principalement composé de plastiques, 17%, et de textiles sanitaire, 11%,
- Le taux de verre présent dans les déchets ménagers est de 5%.

Il est essentiel de sensibiliser les usagers au tri à la source des biodéchets, et de proposer des solutions de traitement afin de détourner ces déchets dans les OMR.

Les actions prioritaires du PLPDMA visent à réduire le volume des ordures ménagères et accompagner au pratique du tri des recyclables/valorisables :

- Le traitement à la source des biodéchets : compostage individuel et partagé afin de détourner les déchets alimentaires/putrescibles dans les OMR,
- La modification des habitudes de consommation, en substituant les éléments jetables par des objets réutilisables, par exemple, la substitution des couches jetables par des couches lavables,
- Adopter les meilleurs gestes de tri pour valoriser les déchets recyclables : papiers, carton, emballages, verre, textiles, ...

La quantité de papiers dans les OMR représente 6%, la moitié est composée des impressions publicitaires (des prospectus). Des autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres manifestant le refus de recevoir des publicités non adressées (PNA) devraient être mis à disposition au siège de la Communauté de communes et

aux mairies des communes adhérentes. Cette action sera accompagnée par une opération de communication sur l'ensemble du territoire communautaire.

La quantité de textiles sanitaires (mouchoirs en papier, masques jetables, couches enfants, etc.) dans les OMR représente 11%. Un travail de sensibilisation et la promotion des objets réutilisables vont être réalisés pour réduire ces quantités.

L'article 62 de la loi AGECL a acté en 2020 la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée aux textiles sanitaires à usage unique, avec sa mise en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **Impact sur la réduction des déchets :**

en analysant la composition des OMR, les priorités des actions de prévention peuvent être axées sur un déploiement de solutions de traitement à la source des biodéchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour détourner ces déchets dans les bacs recevant les ordures ménagères.



# ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES PAR LE COVALDEM11 SUR LE TERRITOIRE

## 15 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

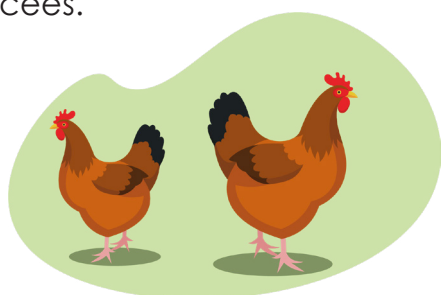
Le COVALDEM11 a réalisé sur le territoire des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions se traduisent par l'accompagnement des établissements scolaires et des restaurations collectives (par exemple les cantines scolaires, ...).

Ils ont réalisé en 2022, sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin, une action de sensibilisation dans un établissement présenté ci-dessous :

Établissement	Ville	Effectif	Tranche d'âge
Jacques Ruffié	Limoux	450	Lycéens

## 16 ADOPTEZ DES POULES

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des ordures ménagères en parallèle des autres actions de sensibilisation, le COVALDEM11 avait également proposé l'opération « adoptez une poule ». Le principe est simple : les usagers adressent une demande d'adoption de poules au COVALDEM11. L'opération de la Communauté de communes du Limouxin s'est déroulée en décembre 2022, c'est au total 20 familles qui ont adopté des gallinacées.



## 17 LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

La gestion de proximité des biodéchets comporte deux actions distinctes : la première est la mise à disposition de composteurs partagés et individuels aux usagers du territoire ainsi que leurs suivis. La deuxième est la mise en place de campagnes de broyage au sein des communes du territoire sur la base du volontariat et à la demande des mairies.

Le COVALDEM11 a installé des sites de compostage partagé sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin, indiqués dans le tableau ci-dessous :

Année	Nombre de composteurs	Nombre de plateformes
2021	5	5
2022	4	2
2023	51	28

Le déploiement des composteurs individuels et partagés sur le territoire de l'intercommunalité est en cours. Environ 150 composteurs individuels sont mis à disposition des habitants de Limoux par le COVALDEM11 à un prix avantageux (50 composteurs déjà vendus).

La Communauté de communes du Limouxin a lancé un marché public d'achat de composteurs individuels à la suite d'un recensement des besoins

sur l'ensemble du territoire, environ 500 demandes ont été répertoriées.

Le COVALDEM11 a également effectué 5 interventions de broyage de végétaux au sein des communes de Greffeil, Peyrolles, Sougraigne, Magrie et Rennes-les-Bains en 2022 et 3 en 2023 (Gaja-et-Villedieu, Laderm-sur-Lauquet et Cournanel).

## 18 LES ACTIONS À RENFORCER

- Quelques actions ont été menées par le COVALDEM11 pour lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment en cantines scolaires. La Communauté de communes souhaite amplifier ces actions permettant de réduire les quantités de déchets putrescibles dans les ordures ménagères résiduelles,
- Développer des campagnes de sensibilisation liées aux avantages de l'opération "Adoptez une poule", qui pourrait avoir un impact sur la réduction des déchets putrescibles,
- Développer les campagnes de broyage de végétaux et le déploiement des composteurs individuels et partagés. Une communication sera faite pour inciter les communes à solliciter les services de broyage de l'intercommunalité (La Communauté de communes du Limouxin a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux à destination des particuliers et des collectivités) et du COVALDEM11.



# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Après avoir réalisé un état des lieux de la gestion des DMA sur le territoire de la Communauté de communes du Limouxin, il convient de faire ressortir les enseignements du diagnostic. L'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces, ou analyse AFOM, synthétise les enseignements de ce diagnostic.

Les atouts et faiblesses sont directement liés au fonctionnement interne de la Communauté de communes du Limouxin, tandis que les opportunités et les menaces sont externes, ce sont donc des facteurs aléatoires dont la collectivité n'a pas la maîtrise.

## ATOUS

- Redevance spéciale pour les professionnels calculée par rapport à la quantité de déchets collectés
- Convention déjà existante avec un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire "ESS" – Filière du réemploi déjà en place sur les déchèteries
- Extension des consignes de tri depuis 2019
- Ratio des DMA en baisse et de bons ratios de collecte du verre
- Volonté politique d'optimiser le service Déchets
- Un chargé de mission prévention des déchets
- Collectivité bien identifiée dans sa compétence de collecte des déchets (maîtrise du volet)
- Acquisition d'un broyeur à végétaux

## FAIBLESSES

- Absence de levier financier incitatif
- Ratio de gravats collectés en déchèteries très important
- Ratio de déchets verts collectés en déchèteries très important
- L'absence de contrôle d'accès des

professionnels en déchèteries

- Absence de connaissance de la part de la Communauté de communes du Limouxin sur les DAE entrant dans les DMA
- Faibles actions de communication et de sensibilisation principalement axées sur le tri
- Absence animateur(s) de tri
- Absence guide composteur et maître composteur
- Pas de campagne de caractérisations des OMR réalisée par la collectivité (difficultés à évaluer les gisements prioritaires d'évitement ou de réduction)
- Dépôts sauvages réguliers aux pieds des points d'apport volontaire
- Absence de données sur la production des déchets de la population saisonnière

## OPPORTUNITÉS

- Grande majorité d'habitations individuelles adaptée à la pratique du compostage
- Réglementation en constante évolution en faveur de la prévention
- Utilisation d'une déchèterie mobile

## MENACES ou points de vigilance

- Grande disparité entre les différentes communes en termes de type d'habitats et d'activités économiques
- Risque de défaut d'adhésion de la part de certains habitants ou acteurs si absence d'implication
- Certains habitants sont peu sensibilisés ou peu réceptifs à la sensibilisation au sujet de leur production de déchets

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

## 19 OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

### LES LOIS GRENELLES 1 DU 03 AOÛT 2009 ET GRENELLE 2 DU 13 JUILLET 2010

Les lois Grenelles 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 13 juillet 2010 fixent les premiers objectifs :

- Réduire la production d'OMA de 7% par habitant en 5 ans,
- Diminuer de 15% la quantité de déchets incinérées ou enfouies à l'horizon 2012,
- Généraliser les plans et programmes de prévention auprès des collectivités (au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012).

### LOI TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DU 17 AOÛT 2015

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte, LTECV, renforce certains objectifs pris par les lois grenelles :

- Diminuer de 10% les quantités de DMA produits par habitant ainsi que les quantités de Déchets d'Activités Economiques (DAE) par unité de valeur produite, en 2020 par rapport en 2010,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers les filières de valorisation, 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes (DNDNI),
- Étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages

plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022.

### LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et l'Economie Circulaire (AGEC), a fixé des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, production, transformation et de la restauration commerciale,
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des DEEE et des déchets d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de DMA en 2030.

### ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

S'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets



ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,

- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

## LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)

Le PRPGD d'Occitanie adapté le 14 novembre 2019 en Assemblée Plénière du Conseil Régional a fixé un objectif de réduction des DMA de 13% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16% à 2031.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention des déchets s'articulent autour de 9 orientations :

- Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol,
- Réduire la gaspillage alimentaire,
- Développer le réemploi et la réparation des objets,
- Repenser la production et l'usage des « déchets verts »,
- Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux,
- Accompagner les entreprises et les administrations dans la réduction de la production de leurs déchets,
- Limiter la production de déchets du BTP,
- Développer la tarification incitative,
- Accompagner la mise en œuvre des PLPDMA.



## EN SAVOIR PLUS

### Sur notre site Internet :

<https://cc-limouxin.com/reduction-des-dechets/>

### Par mail :

[reduction.dechets@cc-limouxin.fr](mailto:reduction.dechets@cc-limouxin.fr)

### Par courrier :

Communauté de communes  
du Limouxin  
Service Prévention des Déchets  
2 place Joseph Alcantara CS63013  
11303 Limoux Cedex

### Sur rendez-vous uniquement :

Services Techniques communautaires  
29 avenue André Chénier  
11300 Limoux

# 19 OÙ EN EST LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN

Objectifs réglementaires	CC du Limouxin	Hausse/Baisse
Lois Grenelle 1 (2009), Grenelle 2 (2010) : Moins 7% de la production par habitant des OMA en 2015 par rapport à 2010	OMA CC du Limouxin 2010 : 295 kg/hab 2015 : 291 kg/hab	-1%, soit 1kg/hab/an en 5 ans ↓
Lois de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) : Moins 10% des quantités de DMA produits par habitant en 2020 par rapport à 2010	DMA CC du Limouxin 2010 : 662 kg/hab 2020 : 705 kg/hab	+6%, soit 4kg/hab/an en 10 ans ↑
Lois anti-gaspillage et l'Économie Circulaire (AGEC) : Moins 15% des quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	DMA CC du Limouxin 2010 : 662 kg/hab 2021 : 694 kg/hab	+5%, soit 3kg/hab/an en 11 ans ↑

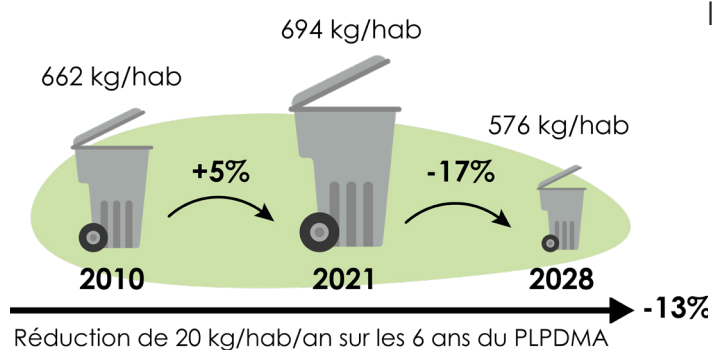
## 20 OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DU PLPDMA

### Quels objectifs pour 2028 ?

L'objectif quantitatif de réduction des DMA de la Communauté de communes du Limouxin visé par le présent PLPDMA, est une diminution des quantités en kg/hab/an de 13% en 2028 par rapport à 2010, puis une prolongation de l'efforts de prévention pour atteindre -16% en 2031.

D'importantes actions de prévention des déchets sont à mener pour atteindre l'objectif de réduction de 13% la quantité de DMA produits par habitant en 2028 par rapport 2010.

L'objectif qualitatif visé par le présent PLPDMA consiste à réduire la nocivité des déchets. La réduction de la nocivité doit se faire par un tri des déchets afin de réduire l'impact environnemental. De plus, il est essentiel pour l'environnement de réduire l'usage, en amont, des produits générant des déchets dangereux et assurer leurs orientations correctes au moment de l'abandon.



# PLAN D' ACTIONS

		Les temps forts						Réduction potentielle
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
AXFE 1	<p><b>L'éco-exemplarité de la CCL et des communes adhérentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des réunions d'information réduction des déchets à destination des élus et des agents</li> <li>Mettre en place un dispositif de troc entre agent</li> <li>Mettre en place un dispositif « un agent un gobelet réutilisable »</li> <li>Accompagner les structures publiques pour la réduction de leurs déchets</li> </ul>	*	**	**	*	*	*	-2  kg/hab/an
AXFE 2	<p><b>Sensibiliser aux gestes zéro-déchet : Consommation responsable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le dispositif «Stop Pub»</li> <li>Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets</li> <li>Accompagner les ménages pour la réduction de leurs déchets - famille témoin.</li> </ul>	*	**	*	*	**	*	-4  kg/hab/an
AXFE 3	<p><b>Lutte contre le gaspillage alimentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers d'animation de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>Favoriser le don alimentaire</li> <li>Sensibiliser les ménages et les opérateurs de restauration</li> <li>Promouvoir les applications mobiles de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> </ul>	*	***	*	*	**	*	-3  kg/hab/an
AXFE 4	<p><b>Encourager la gestion de proximité des biodéchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers de compostage</li> <li>Développer des solutions de traitement à la source des biodéchets (composter individuel et partagé) et promouvoir l'opération « Adoptez des poules »</li> <li>Accompagner au compostage dans les établissements (écoles, lycées, collèges, EPHAD)</li> <li>Accompagner les particuliers et les collectivités à la gestion in situ des végétaux (paillage, mulching, broyage, compostage...)</li> <li>Favoriser la valorisation en circuit court des gros producteurs de végétaux</li> </ul>	**	***	**	**	**	**	-50  kg/hab/an
AXFE 5	<p><b>Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers de réparation à destination des particuliers</li> <li>Soutenir les associations et les structures de réparation ou de réemploi</li> <li>Sensibiliser les usagers au réemploi, à la réutilisation et au cheque réparation</li> <li>Organiser des événements de troc ou d'échange de matériels ou d'objets entre particulier</li> </ul>	**	**	*	*	**	*	-9  kg/hab/an
AXFE 6	<p><b>Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer ou diffuser un guide de réduction des déchets destiné aux professionnels</li> <li>Favoriser la prise en charge des DAE non assimilés par des acteurs hors SPPGD</li> <li>Travailler avec les acteurs ESS du territoire et les consulaires</li> <li>Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets</li> </ul>	*	**	*	*	**	*	-4  kg/hab/an

Estimation du potentiel de réduction du plan d'actions : environ **72kg/hab/an**

# L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN ET DES COMMUNES ADHÉRENTES



## LES ENJEUX



Construire le socle de la collectivité sur sa politique de **réduction des déchets** pour gagner en **expertise et en légitimité**.



## LES OBJECTIFS À 2028

**80%** des **agents publics sensibilisés** à la réduction des déchets.

**2** **réunions d'information** à destination des élus et des agents.

**3** **événements d'échange** ou de **troc** entre agent.

**50%** des **agents** utilisant un **gobelet réutilisable**.



## DÉCHETS CIBLÉS



Les papiers graphiques



Les déchets issus de l'activité (entretien, informatique, ...)



Les produits jetables et les emballages recyclables



Le reste des repas pris au travail



## AGIR ENSEMBLE

- Mettre à disposition d'outils et de conseils pour **réduire les déchets produits sur le lieu de travail**.
- **Former des agents relais** sur la gestion et la réduction des déchets.
- Organiser des **concertations avec les différents services internes** pour optimiser le mode de fonctionnement en vue de réduire les déchets.
- Créer un **site intranet de don ou d'échange** entre agent.
- **Valoriser** régulièrement les actions menées par les agents/services.
- Mettre en place des machines à café et des fontaines à eau utilisant des **gobelets réutilisables**.
- Promouvoir les **achats responsables** en lien avec la norme ISO 20400.



## AGIR CHACUN

- Imprimez que si c'est **vraiment nécessaire** en **recto verso**.
- **Composter** les restes de repas.
- Privilégier les objets ou matériels **réutilisables, rechargeables, recyclés et recyclables** : cartouches d'encre, matériel d'écriture, ...
- **Donner ou vendre** les objets que vous n'utilisez plus à un collègue qui en a besoin.
- Installer des **poubelles de tri des emballages**.
- Adopter les **bons gestes et pratiques** de réduction des déchets.
- **Recenser** au sein de chaque service les matières et matériels pouvant être réemployés.



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agents publics sensibilisés
- Nombre d'événements d'échange ou de troc organisés
- Nombre de réunions d'information organisées
- Nombre de gobelets réutilisables distribués

# SENSIBILISER AUX GESTES ZÉRO DÉCHET : CONSOMMATION RESPONSABLE

## LES ENJEUX



Accompagner l'effort de réduction aux adhérents de la culture locale du zéro déchet par une **diffusion d'astuces** et de **bonnes pratiques** permettant **la réduction des déchets au quotidien**.



## LES OBJECTIFS À 2028

**8000** nouvelles boîtes aux lettres apposées d'un stop pub.

**10 000** personnes sensibilisées.

**40** foyers modifiant leurs habitudes de consommation



## DÉCHETS CIBLÉS



Les déchets au quotidien



Les déchets issus des prospectus



## QUELS ACTEURS ?



Les ménages



Les professionnels de l'éducation



## AGIR ENSEMBLE

- Sensibiliser les habitants de l'importance du **compostage** pour **réduire les déchets alimentaires**.
- Rassembler nos amis, notre famille, et notre communauté pour **nettoyer un parc ou une rue**.
- Organiser des **visites au centre de tri des déchets**.
- **Consommer moins, mais mieux** ! C'est le mot d'ordre des consommateurs éco-responsables.
- Diffuser des messages réguliers et concrets sur la **réduction des déchets** : site internet, réseaux sociaux, ...
- Mise à disposition des enseignants et des animateurs des **supports pédagogiques**.



## AGIR CHACUN

- Favoriser l'utilisation des **sacs réutilisables**.
- Suivre **l'actualité de la réduction des déchets**.
- Favoriser **l'achat en vrac** plutôt que des produits emballés individuellement.
- Apposer un **stop pub** sur sa boîte aux lettres.
- Boire **l'eau du robinet** plutôt qu'en bouteille.
- Favoriser les **objets réutilisables** : gourdes, serviettes et lingettes en tissu, ...
- Choisir des **produits durables, robustes et réparables**.
- Favoriser la **réutilisation des contenants alimentaires** comme les pots de verre.
- Éviter les produits à **usage unique** comme les cotons jetables et les produits suremballés.
- S'engager à **respecter les trois R : recycler, réduire et réutiliser**.

**Vivre sans déchet c'est facile !**

**À votre tour d'appliquer ces gestes, puis communiquez l'idée de le faire à d'autres personnes.**



## INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution des quantités de la collecte sélective
- Nombre d'autocollants apposés sur les boîtes aux lettres
- Nombre d'habitants/foyers sensibilisés et accompagnés



## LES ENJEUX



Soutenir les efforts de réduction par une diffusion d'astuces et de petits gestes simples permettant de réduire le gaspillage alimentaire afin d'atteindre l'objectif global du PLPDMA.



## LES OBJECTIFS À 2028

**80%** des ménages  
des opérateurs de restauration sensibilisés au gaspillage alimentaire.

et **50%**

**3** ateliers d'animation de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**50%** des professionnels  
des ménages **adhérents aux applications** anti-gaspillage alimentaire.

et **60%**



## DÉCHETS CIBLÉS

Produits alimentaires non consommés



Restes de repas



Autres produits jetés à la poubelle.



## QUELS ACTEURS ?



Les ménages



Les restaurations collectives (cantine, EHPAD, restaurant, ...)



Les associations



Les grandes surfaces de distribution



## AGIR ENSEMBLE

- Établir et distribuer un **kit d'outils pratiques**.
- Sensibiliser les **opérateurs de restauration** (cuisine, ...)
- Organiser des **ateliers de brainstorming** avec les particuliers.
- Promouvoir les **bonnes pratiques** via une **animation** sous forme de **stand achat malin - caddie malin**.
- Favoriser **la mise en relation des restaurants collectifs** avec les **personnes vulnérables**.
- Promouvoir et engager le **compostage autonome** en établissement.

**Réduire le gaspillage alimentaire, ce n'est pas moins manger mais mieux manger !**



## AGIR CHACUN

- Changer les **habitudes sociales** (ne pas finir son assiette, quantité préparée trop importante, ...).
- **Donner les aliments non consommés** à des associations caritatives.
- À la cantine scolaire, proposer **des assiettes petite et grande faim**.
- Télécharger les **applications de collecte d'inendus** (Too Good To Go, Zéro Gâchis, Phenix, ...).
- Identifier les **gestes simples** qui permettent de **réduire le gaspillage** (dresser une liste de courses, gérer le stockage des aliments, ...).
- **Utiliser les restes** pour préparer de **nouveaux plats** ou les congeler pour une **utilisation ultérieure**.
- Au restaurant, si vous ne finissez pas, pensez à demander un contenant pour **emporter vos restes**, c'est prévu par la **loi Egalim**.



## INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la quantité des OMR produites par habitant
- Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants
- Nombre de ménages et opérateurs de restauration sensibilisés
- Pourcentage de ménages et professionnels adhérents aux applis

# ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS PUTRESCIBLES



## LES ENJEUX

La **proportion des biodéchets** de la CC du Limouxin présente dans les **ordures ménagères** est d'environ **81kg/hab/an** ; un chiffre qui n'est pas négligeable qu'il faut détourner de l'élimination en vue d'une **économie circulaire de la matière organique**.



## LES OBJECTIFS À 2028

**1000** composteurs individuels vendus.

**60** sites de composteurs partagés installés.

**2** ateliers de compostage organisés.

**4** établissements accompagnés au compostage.

**50** adoptions de poules par des ménages.



## DÉCHETS CIBLÉS



Déchets alimentaires (restes de cuisine)



Produits alimentaires non consommés ou issus du gaspillage alimentaire



Autres déchets putrescibles



## QUELS ACTEURS ?



Les ménages



Les restaurants collectifs



Les établissements scolaires ou EHPAD



## AGIR ENSEMBLE

- Continuer le recensement des **besoins en composteurs individuels**, les vendre à des **prix avantageux** et **installer des sites de compostage partagé**.
- Promouvoir **les outils adaptés** (guide, expo, internet, ...).
- **Créer** ou **diffuser** des outils déjà existants pour accompagner les habitants aux **pratiques du compostage**.
- Promouvoir les **consignes de tri** à la source des biodéchets.
- Équiper les **établissements scolaires** en solutions de **compostage de proximité**.
- Accompagner **les restaurants collectifs** à trouver des solutions de **traitements** et/ou **un exutoire**.
- Valoriser les gros producteurs où **le compostage** a été un moyen de **réduire leurs déchets** (lycée, restauration, ...).



## AGIR CHACUN

- Offrir la possibilité à son voisin qui n'a pas de jardin ou les moyens adaptés **d'utiliser votre composteur**.
- Utiliser les **plateformes de compostage partagés** installés sur votre territoire.
- Respecter **les consignes de tri** à la source des biodéchets.
- Adopter des poules**.

**Fabriquer son composteur, en maison, c'est possible !  
Tous les déchets organiques peuvent être compostés.**



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de composteurs individuels vendus
- Nombre de sites de compostages partagés installés
- Nombre de participants aux ateliers
- Nombre d'établissements accompagnés
- Nombre de ménages adoptant des poules

## LES ENJEUX

L'urgence d'**alléger les déchèteries**, l'**évolution réglementaire**, l'**interdiction du brûlage** des matières et l'importance de son **retour au sol**, font qu'il y a besoin de **sensibiliser** et de **communiquer** sur la **gestion de proximité des végétaux**.



## LES OBJECTIFS À 2028

**60%** des **végétaux** des particuliers  
 et **50%** de ceux des acteurs publics **réutilisés in situ**.  
**80%** de détournement de **végétaux** collectés  
 en **déchèteries**.

**50 sessions de broyage** par an.



## DÉCHETS CIBLÉS

Les déchets des jardins et  
 d'entretien des espaces verts  
 et naturels



## QUELS ACTEURS ?



Les ménages



Les communes



Les entreprises  
 paysagistes



## AGIR ENSEMBLE

- Faciliter l'accès au **broyage de végétaux** pour les particuliers et les collectivités.
- Communication sur l'**intérêt du broyage** et l'**utilisation du broyat** auprès des citoyens et des collectivités.
- Accompagner les communes à la mise en place d'un **plan de gestion différenciée**.  
 → mise en réseau pour le partage d'expériences, pour l'achat de matériel, ...
- Organiser des **ateliers de démonstration de broyage** pour inciter les habitants à la gestion in situ des végétaux.
- Accompagner le développement de filières locales de **valorisation des végétaux**.
- Mettre en réseau les **gros producteurs de végétaux** avec ceux **ayant besoin** (agriculteurs, maraîchers, ...).
- Programmer des **journées de travail** (visite, retour d'expérience, ...).



## AGIR CHACUN

- Utiliser les techniques de **gestion des végétaux** et **éviter** les apports en déchèterie (broyage, paillage, compostage, ...).
- Limiter les **plantations hors sol** qui demandent un renouvellement annuel.
- Choisir des arbres et arbustes **adaptés** pour un **entretien limité**.
- Favoriser le **retour au sol** des petits végétaux : pailler le sol avec les tonnes, feuilles, ...
- Solliciter le **service de broyage** de végétaux de la collectivité.



## INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du ratio de végétaux produits par habitants
- Évolution des quantités de végétaux en déchèterie
- Nombre de participants aux sessions de broyage

# FAVORISER L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS



## LES ENJEUX

L'urgence de **réduire le gaspillage** des ressources naturelles, de **limiter la production des déchets**, d'encourager une **économie circulaire et durable** contribue au **prolongement de la durée de vie des produits** et, de ce fait permettent d'atteindre l'objectif réglementaire.



## LES OBJECTIFS À 2028

**40%** des **déchets d'équipements** réemployés/réutilisés.

**2** ateliers de **réparation**.

**10%** des **associations/structures** de réparation soutenues.

**75%** des usagers sensibilisés au **réemploi/réutilisation**.

**2** événements de **troc entre particulier**.



## DÉCHETS CIBLÉS

Les équipements électriques et électroniques



Les équipements d'ameublement



Les équipements sportifs et de loisirs, jouets



Le textile



## AGIR ENSEMBLE

- Sensibiliser les **gardiens de déchèteries** aux **pratiques de réemploi**.
- Développer des **zones de réemploi** en déchèterie.
- **Sensibiliser les usagers** au réemploi et faciliter les gestes de **don** de textiles et des objets auprès des **associations** et/ou **ressourceries** présentes sur le territoire.
- Promouvoir auprès des habitants les **services locaux** permettant de prolonger la vie de leurs objets.
- Organiser des **ateliers de réparation** avec les **particuliers**.
- Promouvoir le **don**, l'**achat d'occasion** et des solutions de **réemploi** des biens d'équipement.
- **Convention** avec des **associations/structures de récupération**.
- Mettre en réseau les **acteurs du réemploi** présents sur le territoire.
- Organiser des événements de **troc/d'échange** entre **particuliers**.



## AGIR CHACUN

- Apporter vos textiles dans les **points d'apports volontaires** ou aux **associations de ressourceries/recycleries**.
- **Donner ou vendre** les objets que vous n'utilisez plus à quelqu'un qui en a le besoin.
- **Réparer les équipements défectueux** au lieu de les jeter.
- Participer aux **ateliers de réparation**.
- Favoriser l'**achat d'occasion** dès que cela est possible.
- Participer à des événements **d'échange ou de troc** pour échanger des équipements avec d'autres personnes.

**Ces petites actions peuvent vous aider à prolonger la durée de vie de vos objets préférés !**



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants
- Nombre d'événements de troc ou d'échange
- Quantité d'objets récupérés par les associations
- Nombre d'associations/structures de réparations soutenues
- Nombre d'habitants sensibilisés au réemploi/réutilisation



# ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS



## LES ENJEUX

L'urgence de développer la culture de l'**économie circulaire**, dans le principe que **le déchet de l'un pourrait devenir la matière/ressource de l'autre**, est un enjeu important auquel tout acteur économique, quelle que soit sa taille, doit contribuer.



## LES OBJECTIFS À 2028

**40%** des professionnels orientés vers les **déchèteries dédiées**.

**60%** des professionnels équipés d'un **guide aux astuces de réduction des déchets**.

**50%** des professionnels **accompagnés / sensibilisés**.



## DÉCHETS CIBLÉS



Déchets issus des activités économiques



Déchets issus des produits et services mis sur le marché



## QUELS ACTEURS ?



Entreprises



Commerçants



Artisans



Grandes distributions



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de professionnels orientés vers les déchèteries dédiées
- Nombre de guide de réduction des déchets distribués
- Nombre de professionnels sensibilisés/accompagnés



## AGIR ENSEMBLE

- Rappeler les **obligations** des entreprises à **trier ces 5 flux** : papier / carton, bois, plastique, métal et verre.
- Accompagner les entreprises à **organiser des formations** sur la **réduction des déchets**.
- **Valoriser** les entreprises, artisans/commerçants engagés dans des **démarches de réduction des déchets**.
- Accompagner les entreprises à **favoriser la réparation**, en offrant des **services de réparation** ou en mettant en place des **partenariats avec réparateurs locaux**.
- Promouvoir les **échanges de ressources inter-entreprise** (par exemple la plateforme ACTIF).
- **Créer** ou **diffuser des outils déjà existants** pour informer les professionnels des **lois en vigueur**, des **dispositifs** et **aides** à leur disposition.
- Réduire les emballages en encourageant les clients à apporter leurs propres **contenants réutilisables**.

**Il s'agit de réduire vos charges liées aux déchets !**



## AGIR CHACUN

- Donner une seconde vie aux produits en créant des **programmes de reprise** ou de **recyclage** pour les produits obsolètes.
- Adopter des **pratiques d'écoconception** pour minimiser les déchets dès la conception des produits.
- Favoriser le recyclage en mettant en place des systèmes de **collecte sélective**.
- Favoriser l'achat des produits **durables et réutilisables**.
- **Recycler/Réutiliser** les déchets directement **en interne**, comme les emballages ou les chutes de production (broyage des cartons, réutilisation en calage...).
- Optimiser les procédés de fabrication : investir dans des **machines plus performantes** produisant **moins de résidus**.
- Suivre les **pertes matière** pour identifier les postes les plus producteurs de déchets.
- Suivre l'**actualité** de la réduction des déchets.



Du 2 au 30 septembre 2024

*donnez votre avis*

sur le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** de la Communauté de communes du Limouxin.

Faites-nous part de vos remarques, suggestions, commentaires, idées :

Par mail :

@ [reduction.dechets@cc-limouxin.fr](mailto:reduction.dechets@cc-limouxin.fr)

Par courrier :

Communauté de communes du Limouxin  
Consultation PLPDMA  
2 place Joseph Alcantara CS63013  
11303 Limoux CS 63013



Venez nous rencontrer pour discuter du projet de 10h à 12h, aux dates et lieux suivants :

**le 18/09** À la mairie de **Belvèze-du-Razès**

**le 20/09** À la mairie de **Saint-Hilaire**

**le 24/09** À la mairie de **Couiza**

**le 27/09** À la Communauté de communes du Limouxin  
2 place Joseph Alcantara, **Limoux**

Plus d'informations  
sur la réduction des déchets

